LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 21, et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	5 fr.	9 fr.	17 fr.
France et Colonies..	6 fr.	11 fr.	20 fr.
Etranger.....	9 fr.	17 fr.	30 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Mercredi 27 Juin 1917

REDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. : Direction 2-90. — Rédaction 2-72. 39-50
Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse
42e ANNEE - 5 cent. - N° 14.752

Une noble Devise

Dans une étude récente sur l'Effort de l'Italie, M. Paul Deschanel rappelle cette belle déclaration de Mazzini : « J'aime ma patrie parce que j'aime la Patrie, notre liberté parce que je crois en la Liberté, et je veux qu'on respecte nos droits parce que je crois au Droit. » Une si haute parole est un véritable acte de foi. N'est-il pas vrai qu'elle pourrait être inscrite au fronton de cette guerre mondiale et qu'elle pourrait être acceptée comme la plus noble des devises par tous les peuples qui, luttant aujourd'hui pour leur Patrie, luttent en même temps pour la Liberté et pour le Droit ?

La Liberté et le Droit ! Ce sont les « mots à majuscules » dont nous parlions dans un précédent article et qui font faire la grimace aux adversaires de notre fier idéal démocratique. Mais on s'aperçoit de plus en plus qu'il est impossible d'écarter ces mots-là sans risquer de méconnaître tous les principes qui sont en jeu dans la prodigieuse lutte où toutes les grandes nations de l'univers se trouvent engagées. Ceux qui, lorsqu'ils entendent parler de la lutte pour la liberté des peuples, pour l'indépendance des nations et pour le droit universel, affectent de n'y voir qu'une vaine formule prouvent par cela même qu'ils ne comprennent rien à tout le sens profond de cette guerre.

Les peuples qui se sont hardiment jetés dans la mêlée peuvent dire, selon l'éloquente formule du grand patriote italien, qu'ils veulent qu'on ne touche pas à leurs libertés parce qu'ils croient en la Liberté et qu'on respecte leurs droits parce qu'ils croient au Droit. Et leur croyance est si sincère qu'ils ambitionnent d'en étendre la protection à tous les opprimés. Chaque pays qui lutte ne lutte pas seulement pour lui-même mais aussi pour les autres : la liberté qu'il revendique pour ses citoyens ne sera que l'un des éléments de la liberté universelle et les droits qu'il entend faire proclamer se confondent avec ceux de l'humanité tout entière. Mme de Staël disait qu' « une nation libre devrait s'associer partout aux droits de l'espèce humaine ». Et voilà précisément l'idéal qui est en train de se réaliser.

Les Alliés ont ainsi posé la question et ils ne peuvent plus revenir en arrière. Aucun d'eux ne reniera un idéal qui fait la grandeur même et la noblesse de cette guerre. Les Français, en tout cas, ne pourraient pas le renier sans renier leur propre Histoire.

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE

Nos futurs hôtes

Hier, en ouvrant mon journal, mes yeux sont tombés sur une dépêche où il est dit que les germanophiles expulsés d'Athènes seront autorisés à séjourner où ils voudront en France, *sauf à Paris*.

Je m'explique parfaitement le souci qu'ont les Parisiens de ne point recevoir ces indésirables qui risqueraient de se glisser dans les ministères pour y saisir les secrets de notre défense nationale, voire seulement de notre politique, ou d'y fomenter des troubles. Mais ce n'est point une raison pour les colloquer à Marseille.

Car n'hésitons pas une minute à croire qu'ils viendront à Marseille, à Marseille plutôt qu'ailleurs, parce que c'est encore là qu'ils pourront rendre les meilleurs services à la cause que leur disgrâce ne leur aura pas ôté le goût de servir. C'est à Marseille qu'on s'embarque pour Salonique, c'est à Marseille que la surveillance est la plus difficile et que le séjour est le plus fructueux pour les espions de tous poils. Si ces bougres-là viennent s'incruster sur nos rives, nous n'aurons pas à nous en féliciter.

Mais pourquoi diable a-t-on décidé de laisser toute la France — hormis Paris ! — à ces dangereux hôtes ? Il était si simple de préciser : ni à Paris, ni dans les ports de mer, ni dans les villes frontières... Il y a dans le Cantal, le Puy-de-Dôme, l'Aveyron, l'Indre-et-Loire, l'Yonne et ailleurs, d'excellentes villégiatures ; que n'y a-t-on envoyé les amis de Constantin ?

J'entends bien qu'ils seront surveillés partout, mais avec des lascars de ce calibre, des lascars qui ont tout à gagner et plus rien à perdre, deux précautions vaudraient mieux qu'une.

ANDRE NEGIS

Lettre de Londres

Le raid aérien sur Londres. — La vie chère et les Trade-Unions. Le berceau et la dépopulation. — La Semaine de l'enfant et l'exposition du 1er au 7 Juillet.

Londres, 22 Juin.

Quand plus tard nous penserons à la grande guerre, nous serons surpris de la tranquillité avec laquelle nous aurons contemplé tant d'événements tragiques. La perte du *Titanic*, il y a cinq ans, fit frémir le monde entier, mais aujourd'hui quand nous apprenons que plus de cinq cents victimes sont le résultat d'un raid de taubes sur Londres en plein jour, nous nous disons du bout des lèvres : « c'est terrible, barbare », et puis nous poursuivons nos occupations. Le drame n'est qu'un simple incident.

⁂

J'étais sur l'impériale d'un autobus allant vers la Cité quand, tout à coup, des explosions terribles se firent entendre — Nos canons, dit quelqu'un —

No, the Germans again making a nuisance of themselves. (Non, les Allemands qui viennent encore nous embêter). C'était exact. L'attitude de la foule regardant le ciel et les détonations devenant de plus en plus fortes en se rapprochant, ne tardèrent hélas ! pas à le prouver. Puis de chaque maison, de chaque bureau, de chaque boutique, les Londoniens sortirent, le nez en l'air, faisant tout l'opposé de ce que les autorités recommandent.

Le receveur de l'autobus, un vieux *cockney* (natif de la Cité) au visage hâlé, un de ces produits des grandes villes qui en connaissent tous les dessous, vint nous recommander de nous réfugier à l'intérieur

« Surtout du calme, dit-il ; je ne suis pas religieux, mais nous sommes tous en ce moment entre les mains de Dieu, et si nous devons mourir, il vaut mieux mourir tranquilles. »

Résolution froide avec une pointe de fatalisme, ces traits essentiels du caractère anglais, rien ne les dépeint mieux que ces mots qui ne sortiront jamais de ma mémoire : « il vaut mieux mourir tranquilles. »

Au bas de l'impériale des passagers de l'intérieur attendaient pour monter prendre nos places. Ils étaient résolus ceux-là, s'il fallait mourir tranquilles, de voir au moins auparavant le plus possible du dangereux spectacle.

Quand au bout d'un quart d'heure, les Boches disparurent, la grande ville reprit sa physionomie accoutumée, avec une blessure au flanc, mais plus résolue que jamais. Les Boches auront commis un crime de plus et une erreur de plus aussi, en méconnaissant l'esprit britannique qui ne cède jamais.

⁂

Les statistiques que le Board of Trade vient de publier démontrent que, comparé à celui de juillet 1914, le coût de la vie, le 1er juin, est de 102 % plus cher ; soit 2 % de plus qu'en mai. La hausse la plus accentuée est celle de la viande. Malgré l'élimination tardive du spéculateur par des mesures toutes récentes, malgré que le cheptel soit plus important qu'avant la guerre, son prix continue à monter, car les éleveurs ne vendent pas, tandis que l'importation de la viande congelée diminue, cela à cause des besoins de la France et de l'Italie. Voici les prix du gros pour l'animal entier dépecé : Première qualité, par livre (1 kilo = 1. 2.20), bœuf, 1 shilling 2 1/2 pence ; mouton, 1 shilling 8 pence. Ainsi, c'est le mouton du pays qui accuse la plus grande hausse, 11 %, tandis que le mouton congelé a monté de 7 à 8 %. La margarine a monté de 8 %, tandis que le beurre a baissé de 2 à 3 1/2 %. Farine, thé, sucre, œufs ont monté de 4 %. Poisson 2 % en baisse. Les loyers n'ont pas augmenté. Bref, il est calculé que comparé à juillet 1914, le coût de la vie en juin pour nourriture, loyer, habillement chauffage et lumière est de 70 à 75 % plus élevé en moyenne ; tout n'a pas renchéri heureusement dans la même proportion que la nourriture.

⁂

En ce qui touche le charbon, les prévisions pour l'hiver prochain sont peu encourageantes.

Le gouvernement nous engage à en emmagasiner autant que nos caves peuvent en contenir, car, après la fin juillet, il assumera le contrôle de sa distribution et n'autorisera pas de livraisons avant d'avoir accumulé un stock suffisant pour répondre à tous les besoins urgents de l'hiver prochain.

Tout en désapprouvant l'intention de quelques municipalités qui vont se faire fournisseurs de charbon, le gouvernement recommande la formation de sociétés coopératives avec les paroisses. (Les paroisses ont conservé leur indépendance administrative et budgétaire).

La publication de cet avis a provoqué des demandes de charbon telles que les marchands ne peuvent les satisfaire. « « Approvisionnez-vous, dit le gouvernement. — Nous ne pouvons vous livrer, dit le commerce ». Voilà la situation. Que le consommateur se tire de là !

⁂

Le mécontentement que soulève cet état de choses est encore accru par la lecture des comptes rendus des séances de divers Conseils municipaux. Ainsi celui d'Edimbourg blâme l'Etat en raison des profits scandaleux qu'il permet de faire aux importateurs, armateurs et détaillants. Deux membres de cette assemblée ont déclaré que ces profits causent partout répulsion et révolte.

Les Trade-Unions, de leur côté, s'agitent. Elles déclarent que si l'on ne peut abaisser les prix, comme plusieurs l'affirment, le seul remède est de hausser les salaires. Aussi les Unions des travailleurs des Docks, usines à gaz, briquetteries, les terrassiers, maçons, etc., soit un groupement de 600.000 ouvriers demandent une augmentation de dix shellings par semaine. Cette demande, disent-ils, est faite, non seulement pour répondre à la cherté de la vie, mais aussi pour permettre à l'ouvrier d'avoir une marge en sus comme le détaillant, auquel on laisse faire des bénéfices énormes.

⁂

La question de la population soulève en Angleterre autant d'inquiétudes qu'en France, non seulement son augmentation se ralentit, mais actuellement la chandelle brûle par les deux bouts : Pertes au front, et pertes au berceau.

Aujourd'hui, où l'on voit que ce sont les pays aux nombreux berceaux qui se placeront en tête des nations, la question des naissances et celle de la préservation de la vie de l'enfant sont devenues en Angleterre deux questions de première importance. Aussi, pour répondre à ce besoin, lord Rhondda (de son vrai nom D. A. Thomas, le grand propriétaire de charbonnages) qui vient de remplacer lord Devonport comme contrôleur de l'Alimentation, demande la création d'un ministère pour la Santé, ministère qui s'occuperait surtout de la question de la repopulation et de tout ce qui concerne l'enfant.

Il est établi que dans le Royaume-Uni, 90.000 enfants meurent annuellement au-dessous d'un an et que 76 % de ces pertes seraient évitées si les mères étaient mieux renseignées sur leur mission sacrée. Depuis dix à douze ans, 800 écoles pour les mères ont été créées par environ 50 sociétés philanthropiques privées, mais les efforts de ces Sociétés ne sont pas coordonnés et une certaine organisation est nécessaire. A cet effet, on prépare une *Baby week* (semaine de l'enfant), et pendant cette semaine du 1er au 7 juillet, une exposition sera ouverte au Central Hall, à Westminster, pour faire connaître tout ce qui touche à l'enfant et à son bien-être. Tous les jours des conférences seront faites. Quelques-uns de nos principaux médecins, hommes et femmes, se feront entendre en même temps que d'autres voix autorisées qui traiteront les sujets suivants :

La sage-femme dans la banlieue, dans la campagne; le problème de l'illégitimité; la fille-mère et son enfant; l'enfant du pauvre avant l'âge scolaire (4 ans), etc.

L'exposition montrera : la chambre de l'enfant, son lit, et indiquera le nombre d'heures de sommeil nécessaire à chaque âge. Ses vêtements : comment les laver et les repasser. Nourriture de l'enfant : démonstration de l'avantage de l'élevage au sein. Les diverses méthodes d'alimentation. Soins à donner au lait. Protection contre les mouches. Baby joue, fait du jardinage, apprend à lire. Diverses méthodes d'enseignement. Baby malade et les premiers soins. Dentition, prévention de la tuberculose. Soins pour la mère, Enfin un bureau d'informations et d'avis complètera le projet.

Cette Semaine de l'enfant sera organisée aussi dans plusieurs villes de province, et elle sera renouvelée tous les ans régulièrement.

Il est regrettable que la guerre empêche les visites de l'étranger, et que de France on ne puisse venir étudier les méthodes anglaises, car je dois reconnaître que, surtout pour tout ce qui concerne l'hygiène, nos alliés peuvent nous donner plus d'une leçon utile. — J. P.

Un Déjeuner à M. Albert Thomas

Paris, 26 Juin.

Hier, les représentants de la grande presse régionale ont offert un déjeuner intime à M. Albert Thomas, ministre de l'Armement.

Sans qu'il nous soit permis de reproduire les déclarations de ce dernier, nous pouvons dire qu'elles révèlent chez nos alliés de l'Est une situation meilleure qu'on ne le suppose communément en France.

La révolution russe tiendra ses engagements vis-à-vis de ses alliés. En tous cas, il faut que tous nos concitoyens soient bien pénétrés que la France a été admirablement servie par le ministre qui l'a représentée pendant deux mois. Nous avons personnellement l'espoir que l'action de ce dernier portera ses fruits. — M. R.

1.060e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 26 Juin.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Hier, en fin de journée, après une courte préparation d'artillerie, nos troupes ont prononcé une brillante attaque au nord-ouest d'Hurtebise, sur un éperon solidement organisé par l'ennemi.

Tous nos objectifs ont été atteints en quelques instants. La première ligne allemande est tombée en notre pouvoir.

Des contre-attaques ennemies, lancées aux deux extrémités de la position enlevée, et appuyées par un violent bombardement, ont été brisées par nos feux. L'ennemi, surpris par la rapidité de l'attaque, a subi des pertes élevées et a laissé plus de trois cents prisonniers, dont dix officiers, entre nos mains.

Divers coups de main ennemis sur nos petits postes dans le secteur d'Ailles, dans la région de Tahure et en Argonne, ont échoué sous nos feux.

LA GUERRE

Brillante attaque française au nord-ouest d'Hurtebise

L'AVANCE ANGLAISE VERS LENS

Paris, 26 Juin.

Le Conseil des ministres, réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré, s'est entretenu de la situation militaire et diplomatique.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 26 Juin.

En Grèce, les événements se précipitent et il est permis d'espérer de ce côté un renversement complet de situation à notre profit.

Sur les fronts d'Orient, on signale une reprise de l'activité de l'artillerie, ce qui est peu de chose en soi, mais n'en constitue pas moins un système heureux.

Sur notre front, les Anglais en sont toujours à de simples coups de main. De notre côté, nous avons à enregistrer un très joli succès remporté hier par nos troupes. Celles-ci étaient depuis deux semaines soumises à des attaques incessantes de l'ennemi qui, à la longue, devaient rendre leur position intenable. Hier, elles se sont données de l'air. Le communiqué relate très brièvement cette opération qui a été aussi rapide que brillante. Nous attendrons de plus amples renseignements pour juger de l'importance de ce fait d'armes ; mais il nous est permis dès maintenant d'y voir la preuve de la constance et de la fermeté avec lesquelles nos poilus tiennent toujours.

Il faut que le gouvernement voie dans l'exemple de cette ténacité et de cet esprit de résistance, une raison nouvelle d'intervenir pour améliorer la condition de nos combattants.

MARIUS RICHARD

Le Portugal luttera jusqu'à la victoire

Paris, 26 Juin.

L'envoyé spécial du Petit Parisien *à Lisbonne a eu une conversation avec M. Bernardino Machado, qui lui a déclaré que maintenant tout est accompli. Nous sommes unis pour la vie et pour la mort.*

Seulement je crois que nous serons unis surtout pour la vie, car la victoire nous est assurée. Nous avons cherché toujours deux réalisations : assurer nos libertés politiques à l'intérieur et notre indépendance à l'extérieur. Alliés à l'Angleterre, nous devions être fidèles à nos engagements, mais nous ne pouvions pas non plus ne pas nous ranger aux côtés de la France et de la Belgique, du côté de l'indépendance, de la justice et de la liberté.

Dès le 7 août 1914, comme président du Conseil, j'ai proclamé quelles étaient nos obligations et la Chambre, à l'unanimité, a approuvé mes déclarations. Ce que nous avons déjà fait pour la guerre représente des sacrifices considérables, car nous avions reçu de la monarchie un héritage désastreux ; nous avons eu à créer une armée ; on a pu croire que nous n'y parviendrions pas ; or, c'est fait, nous sommes en guerre dans nos possessions africaines comme sur le front de France.

La fière attitude du Brésil nous a remplis d'orgueil ; le Brésil et le Portugal forment un seul peuple en deux nations ; nous sommes une sorte de confédération historique ; le même jour où nous sommes entrés en guerre, le Brésil, en vérité, y est entré spirituellement avec nous.

En terminant, M. Machado dit :

Nos soldats sont et seront dignes des soldats de France, des magnifiques soldats de la chère France que nous aimons tant qu'il nous semble que nous sommes encore plus attachés à notre alliée l'Angleterre depuis qu'elle s'est alliée avec la France. Les Alliés ont formé en Europe les Etats-Unis de la Liberté.

Une Harangue du Kaiser à ses Troupes

Bâle, 26 Juin.

On mande de Berlin : Dans une allocution qu'il a prononcée le 21 juin, au cours d'une revue sur le front occidental, l'empereur a dit notamment :

« J'exprime aux troupes assemblées ici mon entière reconnaissance pour leur conduite et ma ferme confiance que, partout où elles seront envoyées, elles feront leur devoir à l'avenir comme jusqu'ici et obtiendront pour la patrie la paix dont nous avons besoin pour notre développement ultérieur. » En terminant, l'empereur a dit qu'il se réjouissait spécialement de pouvoir de nouveau féliciter le vaillant régiment de dragons de Bayreuth, et a ajouté : « Lorsque vers la fin de l'été dernier, à Pless, je pris congé de l'escadron de Borecke, en partant pour la Roumanie, je lui donnai comme ordre de tenir haut en toute circonstance et où que ce soit, l'antique tradition et de cueillir si possible de nouveaux lauriers. Le régiment a rempli l'attente de son chef militaire suprême et a accompli des actes qui réjouissent le vieux Fritz d'en haut, dans l'Elysée. Puisse-t-il continuer d'en être ainsi : On ne se relâchera pas jusqu'à ce qu'une paix heureuse soit obtenue par les armes. »

Le Sous-Marin en relâche à Cadix

Il est prêt à repartir, ayant accompli sa mission

Londres, 26 Juin.

On mande de Bercelone au *Daily Mail* que le sous-marin allemand *U.-52*, qui est entré dans le port de Cadix pour effectuer des réparations, est maintenant prêt à partir. Les autorités espagnoles ont préalablement donné l'ordre d'enlever toutes les torpilles et les munitions de guerre. L'*U.-52* ne serait entre à Cadix que pour donner au capitaine l'occasion de recevoir des documents diplomatiques d'un agent allemand récemment revenu des Etats-Unis.

SUR NOTRE FRONT

Les nouveaux succès des troupes britanniques

Londres, 26 Juin.

Le correspondant de l'agence Reuter sur le front britannique télégraphie à la date du 25 juin :

Nos troupes ont conquis environ 400 mètres de tranchées allemandes pendant ces dernières vingt-quatre heures, à l'est du bois de Riaumont. Ce gain constitue une avance directe vers la cité de Moulins, située à l'extermité sud-ouest de Lens et formant la tête du triangle ou s'effectue la jonction de la voie ferrée Béthune-Arras.

Il semble que la lutte y fut courte, les troupes allemandes se retirant devant nos hommes qui ne trouvèrent que des tranchées et des abris déserts. Sans aucun doute, la pression incessante que nous avons maintenue contre les défenses de Lens devient insupportable à l'ennemi et elle explique en même temps pourquoi nous n'avons pas cherché à emporter cette place d'assaut, la valeur tactique de Lens justifiant à peine l'opération coûteuse d'un assaut, tandis que nous obligeons ainsi les Allemands à y maintenir de très grandes forces pour se préserver de toute surprise.

Nous étant assuré de la possession des hauteurs d'où notre artillerie commande la ville, nous en avons fait ainsi un refuge des moins confortables pour les Huns, tout en amenant discrètement notre saillant plus près de la ville, ainsi que le fait ressortir notre avance d'hier.

UNE PAGE D'HISTOIRE

Comment les Etats-Unis entrèrent en guerre avec l'Allemagne

New-York, 26 Juin.

Dans la brochure que M. Georges Creel, directeur de la Maison de la Presse américaine, publie sous ce titre : « *How the war came to America* ». M. Creel explique que dès le mois de décembre dernier, le président considérait comme inévitable l'entrée en guerre des Etats-Unis Chaque jour alors voyait se produire une nouvelle violation des droits américains, chaque jour amenait les Etats-Unis plus près du conflit.

Désirant faire une tentative suprême, le président adressa se fameuse note aux belligérants, leur demandant de faire connaître leurs buts de guerre. Le ton évasif de la réponse allemande, écrit M. Creel, si conforme à la diplomatie traditionnelle de l'Allemagne et le refus d'indiquer ouvertement les buts de guerre impériaux, confirment le président dans ses inquiétudes et ses soupçons. Enfin, en février, l'Allemagne jetant le masque, déclare ne plus vouloir observer les engagements pris par elle au lendemain du torpillage du *Sussex*. Elle ne laissait pas d'autre alternative au président que de rompre toutes relations diplomatiques.

Ici, se place un incident inconnu jusqu'à ce jour. Officiellement informé qu'on allait lui rendre ses passeports, Bernstorff demanda au président Wilson de ne se livrer à aucun acte irrévocable avant que lui, Bernstorff, ait pu voir le kaiser et plaider auprès de lui une dernière fois la cause de la paix entre les deux nations.

On ignore quelle fut la nature de la conversation que Bernstorff eut avec le kaiser. On ne fut pas long à constater à Washington que rien n'était changé dans la guerre sous-marine qui continuait, implacable, malgré les prétendus plaidoyers de Bernstorff. En conséquence, il ne restait plus au président dont toutes les ressources de patience étaient épuisées, que de demander au Congrès de déclarer l'existence de l'état de guerre entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

En dehors de cet exposé historique, la brochure de M. Creel contient plusieurs révélations importantes, notamment ce fait que lorsque les Etats-Unis négocièrent avec le Danemark l'achat des Antilles danoises, l'Allemagne essaya par des procédés tortueux, d'évincer les Etats-Unis et d'acquérir elle-même cet archipel afin de s'en servir comme base navale.

Enfin, la brochure se termine par l'affirmation solennelle que l'Amérique a fait siens les buts de guerre des Alliés et qu'elle considère que la ligue formée contre l'Allemagne est une véritable ligue d'honneur. Il est intéressant de signaler que plusieurs passages remarquables de la brochure de M. Creel ont été écrits par M. Lansing et que le président, affirme-t-on, corrigea les épreuves.

Le Kaiser et la Suisse

Rome, 26 Juin.

On mande de Zurich à la *Tribuna* :

L'assemblée des conseillers nationaux suisses appartenant au parti radical démocratique s'est occupée d'un article du *Démocrate* de Delémont, affirmant que l'empereur Guillaume, durant son voyage en Suisse, avait déclaré qu'il garantissait la neutralité de la Suisse à condition que Wille, qui n'était alors que colonel, fut élu général et placé par conséquent à la tête de l'armée fédérale.

L'inexactitude de cette affirmation, selon la *Zürcher Post*, fut constatée ; ce qui est vrai seulement c'est que Hoffmann, le 3 août 1914, dit que l'empereur avait parlé de l'armée fédérale en termes très élogieux, ce qui pouvait être interprété comme une recommandation pour Wille qui avait dirigé les manœuvres.

Une Conférence militaire de l'Entente à Saint-Jean-de-Maurienne

Les généraux Cadorna, Radcliffe et Foch examinent les plans d'offensive générale

Modane 26 Juin.

Ce matin, dans la gare de Saint-Jean-de-Maurienne, a eu lieu une conférence militaire à laquelle ont pris part le généralissime italien Cadorna, arrivé par train spécial, à 8 h. 55, accompagné du général anglais Radcliffe, chef de la mission britannique auprès du commandement suprême italien, du général Foch, chef d'état-major français et du général Perrin, arrivés par l'express Paris-Turin, à 9 h. 15.

Le généralissime anglais Douglas Haig n'avait pu venir à la conférence.

La rencontre entre les officiers italiens et français fut extrêmement cordiale.

Le généralissime Cadorna, dès que le train se fut arrêté, se porta au devant du général Foch, auquel il serra chaleureusement la main. Ensuite le général Foch et le général Cadorna montèrent dans le vagon-salon du généralissime italien, qui avait été garé sur une voie secondaire.

La conférence se prolongea jusqu'à onze heures.

A l'issue de cet entretien, les généraux Foch et Cadorna, qui paraissaient très satisfaits, firent une courte promenade dans les environs de la gare pendant que l'on préparait le déjeuner qui fut servi dans le salon du généralissime Cadorna.

Ensuite, une autre conférence eut lieu à laquelle prirent part aussi le général Perrin et le général anglais Radcliffe, et qui ne se termina qu'à deux heures de l'après-midi, heure fixée pour le départ. Les généraux prirent congé les uns des autres, avec les marques de la plus vive sympathie.

Quoique la plus grande réserve soit imposée au sujet des questions qui ont été l'objet d'examen de la part des généraux alliés, je suis en mesure de pouvoir vous affirmer que les généraux Cadorna et Foch sont tombés d'accord sur les modalités de la collaboration des troupes franco-italiennes dans les opérations engagées en Asie-Mineure et dans les Lieux Saints par l'armée britannique.

Ils ont aussi examiné la situation résultant dans les Balkans, à la suite des récents événements en Grèce. Ils se sont trouvés aussi d'accord sur la délimitation des zones d'influence respectives qui devront être temporairement occupées par les troupes franco-anglo-italiennes.

On m'assure, en outre, que les généraux Foch et Cadorna ont examiné aussi les plans de l'offensive générale que les Alliés devrajent commencer en même temps, d'autant plus qu'il paraît presque certain que la Russie serait prochainement en mesure de pouvoir l'entreprendre elle aussi.

La Conférence de Stockholm

Une correspondance des socialistes français avec le Comité des ouvriers et soldats

Paris, 26 Juin.

L'*Humanité* publie ce matin une correspondance échangée entre le Comité exécutif des délégués ouvriers et soldats de Pétrograde et le Parti Socialiste Français et M. M. Vandervelde, au sujet de la conférence internationale projetée pour le 27 juin/7 juillet à Stockholm.

La réponse rédigée par la Commission administrative permanente du Parti Socialiste Français résume les péripéties de ce débat et ses répercussions dans les sphères politiques françaises. Elle conclut en ces termes :

« Nous devons indiquer à nos camarades du Soviet, qu'il ne nous paraît pas possible de maintenir au 27 juin/7 juillet la date de la conférence internationale. Il nous paraît, d'autre part, indispensable que l'entente préliminaire soit faite entre les socialistes russes et les socialistes français, sur les conditions et l'ordre du jour de cette conférence, conformément à la décision du Conseil national.

« Les conditions, qui ont été discutées par

Feuilleton du *Petit Provençal* du 27 Juin

— 10 —

LE

Roman de Christiane

PREMIERE PARTIE

LA BRUNE ET LA BLONDE

— Comment, vous le jeune chirurgien en passe de devenir célèbre, vous dont les femmes raffolent, dont les bonnes fortunes sont notoires, vous avez rencontré une cruelle... Serait-ce la revanche, mon cher ami... et y aurait-il donc une justice pour les séducteurs ?

Servières ne partageait pas la gaîté de son interlocuteur.

Au fond de ses yeux gris... de ses yeux aux reflets d'acier, coulait une flamme de haine... de colère... de rage.

Il déclara :

— Vous faites fausse route dans vos suppositions, mon cher ami. Et ce que cette grande bringue d'Argencey a raconté là est absurde. Il ne s'agit pas du tout de ce que l'on a supposé. Si j'aime, c'est très sérieusement cette fois, et pour le bon motif.

— Pas possible. Vous songeriez à nous faire enterrer votre vie de garçon ?

— C'est mon intention.

— Sérieusement ?

— Très sérieusement.

— Bientôt ?

— Mais le plus tôt possible.

Il ajoutait, toujours de cette même voix incisive, caustique.

— J'ai trente-deux ans, Verteuil. J'estime que ce serait l'âge de faire une fin honorable s'il n'y avait pas à mes projets l'autre raison que je viens de vous faire connaître.

— L'amour ?

— L'amour, parfaitement.

Il eut un petit rire sec, nerveux.

— Ça vous étonne ?

Verteuil avait pris sa canne par la pointe. De ses doigts très correctement gantés de suède, il la balançait... faisant décrire de petits arcs de cercle au pommeau d'argent.

— L'amour non... mais le mariage... dame... un peu... je ne vous supposais pas du tout ces idées-là, je vous dirai...

— Vous me preniez pour un noceur avéré, un fêtard à vie. Eh bien ! non, mon cher... dans le fond, cette existence-là m'embêtait. Et puis, ça peut nuire à mon avenir.

— Vous croyez qu'un chirurgien posé doit avoir l'auréole de la sagesse... le culte conjugal ?

— Peut-être... Cela en tout cas ne saurait lui être préjudiciable. Et puis, il faut se faire une raison, considérer les choses telles qu'elles sont... Ma situation, en passe de devenir brillante, comme vous vouliez bien le reconnaître tout à l'heure pourrait être compromise si je continuais à vivre comme pas le passé.

— Compromise ? de quelle façon ?

— Vous n'ignorez pas qu'il m'a fallu emprunter beaucoup pour tenter de me lancer. J'ai eu recours aux usuriers habituels... vous les connaissez.

Verteuil eut un soupir très sincère, avec un geste significatif des épaules.

— Hélas !

— Lorsque, pourvu des diplômes qui m'étaient nécessaires, je fondai, l'an passé, ma maison de santé de Neuilly, c'est une somme de cent mille francs qui me fut avancée... Mes prêteurs me firent l'honneur d'escompter mon talent. Je l'exerçai de mon mieux et point trop mal, je crois.

— Dites très bien, mon cher ! Vous avez une précision de diagnostic et passez-moi l'expression, une sûreté de bistouri qui vous mèneront loin, tout le monde se plaît à le reconnaître.

— Merci.

— Ce qu'en j'en dis n'est nullement pour vous flatter. D'ailleurs, certaines opérations que vous avez faites et réussies en prouvent beaucoup plus que toutes les louanges que l'on pourrait vous adresser... Et vos créanciers ne doivent pas regretter leurs avances.

— Vous vous trompez. Il y a deux mois, l'un d'eux voulait obtenir le remboursement de ce que je lui dois. Il alléguait la vie soi-disant dispendieuse que je menais... Je pus obtenir un sursis... mais en faisant des promesses.

— Ah !... ah !... c'est drôle !... s'écria Verteuil qui ajouta :

— Mais alors, ce n'est pas de votre plein gré.

— ...Que j'ai pris la résolution dont je viens de vous faire part ?... Eh bien, si !

Il ajouta :

— Celle que j'aime est une compatriote, une très jolie fille, née à la Martinique.

— Mais vous êtes en France depuis deux ans, je crois ?

— C'est vrai.

— Ce qui prouverait ?

— Que l'idylle remonte à une date déjà lointaine... vous avez raison. Elle est vieille de plusieurs années, mais, je vous l'avoue, cela ne lui enlève rien de sa saveur.

Verteuil, après un instant de silence, questionna encore :

— Et c'est à la rencontre de cette femme que vous venez ce soir ?

— Justement.

— Elle arrive de la Martinique ?

— Tout droit.

— Pour vous rejoindre ?

— Comme vous le dites. L'idylle, je vous l'ai conté, naquit là-bas. Ah ! bien timide d'abord, car celle qui l'inspira, fille unique d'un des plus riches planteurs de l'île, se trouvait, de par sa fortune très grande, bien au-dessus du pauvre petit carabin que j'étais... Elle l'oublia pourtant et par ses supplications... me le fit oublier en partie. En partie, seulement, car me sachant indigne d'elle... je ne voulus pas qu'elle commît une mésalliance. Et je vins en France, pour y conquérir un nom qui me permettrait la réalisation du plus cher de mes rêves : celui d'épouser cette jeune fille. Nous nous écrivions, elle et moi... Or, le mois derniers, son père mourait subitement... Elle allait se trouver seule au monde... Elle me rappela ma promesse... m'en demanda la réalisation... J'acquiesçai... Une nouvelle lettre m'annonça que ma chère aimée allait s'embarquer pour la France où elle voulait vivre à mes côtés... Puis, ce matin, une dépêche m'apprenait qu'elle prenait le rapide de Paris.

— En plein roman, mon cher.

L'œil noir du clubman eut une lueur de malice... et dans sa voie glissa l'ironie.

Servières s'en rendit compte... mais il ne parut pas le remarquer.

Ce qu'il venait de dire là n'était pas précisément exact. Il avait brodé quelque peu à côté de la vérité.

Mais ce mariage superbe... ce mariage longtemps inespéré qui allait enfin se réaliser... gagnait à être annoncé comme il venait de le faire.

... Non, Servières n'allait pas dévoiler à cet homme qui, demain le répéterait un peu partout, qu'il ne constituait pour lui qu'une affaire.

... Une affaire préparée... échafaudée de longue date et adroitement, certes, car jamais Inès-Adeline Marquisat — la chère aimée, comme il l'appelait — n'avait douté un instant ni de sa bonne foi, ni de son amour.

Ah ! lui, par exemple, savait à quoi s'en tenir sur les sentiments de la jeune fille !

Il savait que son cœur renfermait un secret douloureux.

Inès, très franche, ne cachait pas la peine qu'elle avait éprouvée d'une tendresse malheureuse.

Mais, ne l'aimant pas, Servières n'en éprouvait pas de jalousie.

C'était sa dot seule qu'il convoitait, sa dot superbe qui lui permettrait de réaliser ses rêves d'ambitieux sans scrupules.

... L'argent avec lequel on acquiert — dix fois plus vite que par le talent — la renommée... la gloire.

... L'argent qui permet de satisfaire à tous les appétits... à toutes les passions... à tous les vices.

Non. On ne se vante pas d'une telle entreprise.

... On s'en cache...

Verteuil tirait de sa poche un superbe étui en cuir noir qu'il présenta à son compagnon.

PAUL ROUGET.

(La suite à demain.)

la section des Affaires Etrangères du Soviet et le Soviet lui-même, avec nos camarades Albert Thomas, Cachin, Moutet, nous paraissent devoir être précisées par écrit.

« D'autre part, il sera nécessaire de régulariser les convocations à la conférence de façon que ne puisse être admise aucune fraction socialiste n'ayant pas existence réelle.

« Nous aurons, sur ce point, à nous entendre avec le secrétariat du B. S. L., c'est sur ces choses que nos camarades Longuet et Renaudel sont prêts, en notre nom, à s'entretenir avec vous pour aboutir à réaliser notre dessein commun. Ils partiront dès que les difficultés matérielles du voyage seront vaincues. Nous vous demandons de n'arrêter aucune mesure définitive avant que nos camarades aient pris contact avec vous. »

LA GUERRE EN ORIENT

Les Evénements de Grèce

Venizelos formera le ministère

Athènes, 26 Juin.

M. Venizelos est arrivé ce matin en automobile à Athènes ; il sera reçu par le roi qui lui confiera la formation du ministère.

Athènes, 26 Juin.

Le Cabinet Venizelos sera constitué mercredi. La liste des ministres a été présentée aujourd'hui. Il paraît certain que l'amnistie qui devait être octroyée à ceux qui ont adhéré au mouvement vénizéliste de Salonique sera en réalité accordée par M. Venizelos, au nom des séparatistes, aussitôt que celui-ci prendra le pouvoir. M. Venizelos n'est pas encore venu à Athènes.

La Grèce se joindrait aux Alliés

Athènes, 26 Juin.

Dès son arrivée au pouvoir, M. Venizelos réunira la Chambre et exposera son programme qui comprendrait, dit-on, la proposition de se joindre aux Alliés.

Un député germanophile expulsé

Athènes, 21 Juin.

(Retardée dans la transmission.)

On annonce de Larissa, l'arrestation et l'envoi à Salonique du député de Thessalie, Schliemann, connu pour sa campagne contre M. Venizelos et l'Entente.

L'occupation de Lamia par nos troupes

Athènes, 21 Juin.

(Retardée dans la transmission)

On confirme officiellement l'entrée des Français à Lamia.

Nos Troupes à Athènes

Londres, 26 Juin.

On mande d'Athènes au *Daily Mail* que lundi matin les troupes françaises ont occupé les environs du Stade, du Zappeion et divers points dans Athènes.

La Révolution en Russie

Un député français rentre de Russie

Paris, 26 Juin.

M. Ernest Lafont, de retour de Russie, vient de rentrer à Paris. On sait que le député de la Loire avait été avec MM. Cachin et Moutet, chargé d'exposer le point de vue des socialistes français aux révolutionnaires russes. Quand MM. Cachin et Moutet quittèrent Pétrograde, il y a quelques semaines, M. Lafont était resté en Russie pour y poursuivre sa tâche d'enquête et de propagande.

Les dépenses de Lenine

Milan, 26 Juin.

Le correspondant du *Corriere della Sera* signale de Pétrograde le grand gaspillage d'argent que fait Lenine, il a dépensé 800.000 roubles en peu de jours, pour acheter un palais, des magasins, des automobiles, etc. Lenine aurait reçu de fortes sommes de l'Allemagne, et il continuerait à en recevoir. Mme Babalanow, une socialiste qui a longtemps vécu en Italie, dépense aussi des sommes colossales en Russie.

Un ordre du jour des Soviets pour la reprise de la lutte

Pétrograde, 26 Juin.

Le Congrès des Soviets a voté la résolution suivante :

Pour mettre en pratique avec succès la politique extérieure tracée par la démocratie, il est indispensable qu'une rénovation ait lieu le plus rapidement possible dans le personnel du ministère des Affaires Etrangères, ainsi que dans le corps diplomatique au moyen de sa démocratisation.

Le Congrès déclare que tant que la guerre ne sera pas achevée par les efforts de la démocratie internationale, la démocratie révolutionnaire russe doit, de toutes les façons, contribuer au renforcement de la combativité de notre armée et de sa force correspondante, défensive et offensive, car l'enfoncement du front russe serait la défaite de la révolution russe et un coup fatal à toute la démocratie internationale. Le Congrès considère que la question de l'offensive doit être résolue exclusivement, au point de vue purement militaire et stratégique.

Les maximalistes flétris pour leurs provocations au désordre

Pétrograde, 26 Juin.

Tous les organes de la presse de Pétrograde, à l'exception de l'organe des maximalistes *Pravda*, blâment violemment les tentatives maximalistes pour provoquer une guerre civile. Ils qualifient une semblable tentative de « coup de poignard dans le dos de la révolution, provocation criminelle et trahison ».

L'organe ouvrier *Rabotchaya Gazeta* propose de proclamer le danger des maximalistes sur tous les coins des rues.

L'*Isvesdia*, organe du Comité des ouvriers et soldats écrit : « Le parti des maximalistes et des partisans de Lenine au cours de toute une semaine, préparaient des démonstrations proclamant un mot d'ordre et formulant des exigences qui viennent d'être repoussées par le Congrès des Soviets, cette infime minorité a voulu imposer à la Russie sa volonté. »

La Crise espagnole

Les garanties constitutionnelles sont suspendues

Madrid, 26 Juin.

Le Conseil des ministres a décidé, dans la soirée, de suspendre les garanties constitutionnelles. M. Dato s'est rendu au palais pour présenter le décret à la signature du roi.

Madrid, 26 Juin.

Une note officieuse communiquée par les ministres à l'issue du Conseil, dit :

A la suite de nouvelles parvenues de diverses provinces, dans lesquelles des campagnes d'agitation sont soutenues par des personnalités connues, excitant à la violence, provoquant des désordres et des débordements de la part de certaine presse qui publie d'exécrables écrits, attaquant les fondements de l'ordre social, et tentant de détruire la discipline militaire et de présenter l'Espagne comme un pays miné par les passions et la révolution et prêt à donner le spectacle des pires violences et des attentats criminels, le gouvernement, après examen de toutes les circonstances menaçant l'ordre public sous diverses formes, a cru indispensable pour garantir la tranquillité, de décréter la suspension des garanties.

La censure est établie

Madrid, 26 Juin.

Les directeurs de journaux se sont réunis hier soir au ministère de l'Intérieur, sous la présidence du sous-secrétaire d'Etat. Celui-ci a déclaré qu'en raison des circonstances actuelles, une censure préalable allait être établie. Cette censure sera exercée sur la chronique militaire, les mouvements de troupes et les questions concernant les Comités de défense, les commandements militaires et les nominations qui s'y rattachent, l'attitude de l'Espagne au sujet de la guerre, les mouvements des navires de guerre dans les eaux juridictionnelles, les meetings, les grèves, les appels et la propagande des sociétés.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 26 Juin.

La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de **M. Deschanel.**

A la demande du garde des Sceaux, qui fait observer que les ministres intéressés sont retenus ailleurs, M. Marius Valette accepte l'inscription en tête de l'ordre du jour de vendredi de sa proposition de résolution tendant au relèvement des salaires et à la mise en sursis d'ouvriers mineurs.

LA QUESTION DES LOYERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre.

M. Lauche estime que M. Viviani n'a prononcé que de vaines paroles en disant : Propriétaires comme locataires ont droit à la justice. En réalité, les propriétaires ont mené une campagne ardente. Ils entendent ne rien perdre. Mais est-ce que les ouvriers, les industriels, les commerçants mobilisés depuis trois ans n'ont pas, eux, perdu des sommes considérables ! Si on indemnise les propriétaires, il y a d'autres dommages à réparer au préalable. Nous ne voulons pas que l'Etat apporte une contribution aux propriétaires. Nous voulons qu'on répartisse entre tous les propriétaires la totalité des loyers payés pendant la guerre. Voilà notre solution. C'est parce que nous tenons compte de tous les intérêts en présence que nous la présentons. (Applaudissements à l'Extrême-Gauche.)

Le passage à la discussion des articles est voté à mains levées. La Chambre adopte sans débat les six premiers.

En voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — *Toutes les contestations entre propriétaires et locataires nées par suite de la guerre et relatives à l'exécution ou la résiliation des baux à loyer seront réglées par les dispositions exceptionnelles et temporaires ci-après.*

ART. 2. — *Les baux à loyer seront, sans préjudice des causes de résiliation résultant du droit commun ou des conventions, résiliables, conformément aux dispositions suivantes.*

ART. 3. — *Lorsque le locataire a été tué à l'ennemi ou est décédé des suites de blessures reçues ou de maladie contractée sous les drapeaux, le bail est résilié de plein droit sans indemnité, sur la déclaration de sa veuve, de ses héritiers en ligne directe ou à leur défaut de ses héritiers collatéraux, si ceux-ci habitaient ordinairement avec lui les lieux loués. La déclaration est adressée au bailleur par lettre recommandée. S'il y a désaccord entre ceux qui ont le droit de réclamer la résiliation, la Commission arbitrale apprécie. Lorsque le propriétaire établira qu'il a sur la demande du locataire et pour les convenances personnelles de celui-ci effectué, dans les lieux loués, des travaux ou aménagements exceptionnels qu'il devait amortir pendant la durée de la location, la Commission arbitrale prévue au titre III de la présente loi pourra, en tenant compte de la situation de fortune des parties et de la plus-value résultant de ces travaux pour l'immeuble, décider que la résiliation aura lieu moyennant une indemnité dont elle fixera le montant et les délais de paiement.*

ART. 4. — *La résiliation du bail peut, dans les mêmes cas, être prononcée sur la demande des autres héritiers du locataire ; elle est alors ordonnée par la Commission arbitrale suivant les circonstances avec ou sans indemnité.*

ART. 5. — *La résiliation peut être prononcée sans indemnité sur la demande de la femme, des enfants ou à leur défaut des ascendants des locataires appelés sous les drapeaux dont le décès, sans avoir été officiellement constaté, peut être présumé.*

La Chambre adopte les articles 6 et 7 (Résiliation pour les blessés ou malades par suite de faits de guerre) ; l'article 8 (Les dispositions précédentes sont étendues aux héritiers des locataires tués au cours de faits de guerre) ; l'article 9 (Résiliation pour le locataire qui justifiera que la guerre a modifié sa situation).

M. Puech demande qu'on précise le texte de l'article 10 qui accorde un délai d'un an au locataire pour faire valoir son droit à la résiliation.

L'article 10 est adopté ainsi que l'article 11 (Résiliation pour un fonds de commerce grevé d'inscriptions. On arrive au titre II (exonération et délais).

ART. 12. — Sans préjudice des règles du droit commun et des clauses des conventions, il pourra être accordé pour la durée de la guerre et les six mois qui suivront le décret fixant la cessation des hostilités, des réductions de prix pouvant aller à titre exceptionnel jusqu'à l'exonération totale, au locataire qui justifiera avoir été privé par suite de la guerre soit des avantages d'utilité ou d'usage de la chose louée, soit d'une notable partie des ressources sur lesquelles il pouvait compter pour faire face au paiement du loyer. Dans tous les cas, la Commission arbitrale devra tenir compte, tant pour admettre le droit à la réduction que pour en déterminer l'étendue, de l'ensemble des revenus du locataire.

Après quelques observations de **M. Viviani**, un amendement de M. Levasseur à l'article 10 est rejeté par 364 voix contre 105.

M. Alexandre Varenne présente l'amendement suivant, qu'il a signé avec M. Léon Bérard :

Sans préjudice des règles de droit commun et des clauses des conventions, il pourra être accordé, pour la durée de la guerre et les six mois qui suivront le décret fixant la cessation des hostilités, des réductions de prix pouvant aller, à titre exceptionnel, jusqu'à l'exonération totale au locataire non mobilisé qui justifiera avoir été privé, par suite de la guerre, soit des avantages d'utilité ou d'usage de la chose louée, soit d'une notable partie des ressources sur lesquelles il pouvait compter pour faire face au paiement du loyer. Le locataire mobilisé sera dispensé de cette justification ; il appartiendra au propriétaire d'établir que la mobilisation du locataire lui a laissé les moyens d'acquitter tout ou partie des loyers échus. (La fin sans modification.)

L'amendement Varenne-Bérard, repoussé par le gouvernement, est mis aux voix. Le scrutin donne lieu à pointage.

M. Deschanel met en délibération l'article 13 ainsi conçu :

ART. 13. — Dans tous les cas, il pourra être accordé au locataire, suivant les circonstances, terme et délai pour se libérer soit en totalité soit par fractions.

L'article 13 est adopté.

L'article 14 fixe les catégories de mobilisés qui, n'ayant que de petits loyers, seront exonérés de plein droit.

M. Levasseur défend un amendement tendant à exonérer les locataires de logements parisiens d'un loyer inférieur ou égal à 600 francs, si le locataire est célibataire; 800 francs s'il est marié ou s'il a une compagne sans enfants.

M. Levasseur demande également de relever les taux pour la province.

L'amendement Levasseur, repoussé par la Commission et le gouvernement, est rejeté par 385 voix contre 110.

La suite du débat est renvoyée à demain après-midi.

Le président fait connaître le résultat du pointage sur l'amendement Varenne-Bérard.

Cet amendement est adopté par 268 voix contre 214.

La séance est levée à 6 heures 45.

Séance demain à 2 heures 30.

SÉNAT

Paris, 26 Juin.

La séance est ouverte à 3 heures 30.

M. Antonin Dubost préside.

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1917. Le rapporteur général de la Commission des Finances présente des observations sur le chapitre 2 du ministère de la Guerre relatif au personnel civil de l'administration centrale. Il dit que la Commission tient à déclarer qu'elle estime nécessaire d'une part de renvoyer aux armées le plus grand nombre possible de secrétaires d'état-major, d'autre part d'occuper davantage ceux de ces secrétaires et aussi les femmes qui sont employées à Paris.

M. René Besnard répond que le gouvernement est de cet avis.

Après différentes observations sur quelques chapitres, l'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 242 votants.

L'utilisation des effectifs

Le Sénat ajourne ensuite la discussion de la proposition de loi relative à la rééducation professionnelle des blessés, puis il aborde la discussion de la proposition de loi fixant les affectations aux unités combattantes des mobilisés officiers, sous-officiers et soldats appartenant à l'armée active et à la réserve de l'armée active (loi Mourier).

M. Chéron, rapporteur, après avoir constaté les résultats donnés par la loi du 17 août 1915, dit qu'il ne s'agit pas de refaire une autre loi Dalbiez, mais bien de la compléter, notamment en ce qui concerne les cadres. Il fait remarquer au Sénat que la loi Mourier vise les officiers et assimilés des classes 1903 et plus jeunes qui n'ont pas pendant deux ans au moins exercé un commandement effectif dans une unité combattante. Tous les sous-officiers et hommes de troupe du service armé, appartenant aux mêmes classes, les sous-officiers du service armé, rengagés, commissionnés ou retraités proportionnels après 15 ans de service appartenant aux classes 1916 et plus jeunes; les officiers de l'armée active des armes combattantes des classes 1896 à 1902 qui n'auront pas pendant un an au moins exercé un commandement effectif dans une unité combattante.

M. Chéron examine alors l'article 2 de la proposition et dit que les exceptions qu'il édicte visent les officiers des services qui avant la guerre, appartenaient à ces services, les officiers qui, pour blessures, ont été versés dans les services, les pharmaciens, dentistes, étudiants en médecine, etc., remplissant certaines conditions, enfin, les hommes de troupes pères de 4 enfants ou ayant eu au moins deux frères tués au champ d'honneur ou décédés des suites de blessures ou disparus depuis plus de six mois.

Puis il énumère les diverses catégories susceptibles d'être visées par les exceptions, c'est-à-dire, des hommes qui rendent les plus grands services au front et qui ne peuvent être confondus avec les embusqués de l'intérieur.

Il souligne, en outre que cet article 2 s'occupe également de la situation des pères de famille et leur fait une place spéciale en les envoyant, suivant leur cas soit dans des unités territoriales, soit dans des formations de l'arrière.

M. Chéron examine l'article 3, qui procède à l'épuration des usines de guerre et dit que, sans troubler leur fonctionnement normal, il n'est plus possible d'y maintenir des hommes des jeunes classes et que seront seuls maintenus les spécialistes qualifiés, reconnus tels par les chefs de service ou d'usine.

Continuant l'examen des divers articles, il arrive à l'article 9, qui prescrit des peines sévères contre embusqués et embusqueurs.

Telle est la loi que nous vous proposons, dit M. Chéron. Pour qu'elle puisse produire des résultats, il faut qu'elle soit sincèrement et scrupuleusement appliquée. Rien ne produit un effet plus fâcheux, surtout en temps de guerre, que le vote de lois sur lesquelles l'opinion fonde des espérances et qui demeurent lettre morte au lendemain de leur promulgation (Très bien !). Il n'y a pas de plus sûr moyen d'énerver le pays, de lui faire perdre le sens du droit et de la légalité (Très bien ! Très bien !). Le ministre de la Guerre a toute notre confiance pour exécuter la loi. A l'heure où nous sommes, le respect de l'égalité des charges militaires ne répond plus seulement au besoin de justice qui fut dans tous les temps l'aspiration profonde du peuple français. Après trois ans de guerre, au milieu de tant de souffrances et de tant de deuils, le souci de la paix publique exige que la conscience nationale reçoive entière satisfaction (Très bien !).

Sans doute, appartient-il au gouvernement de notre pays d'aider à cette résistance matérielle et morale qui sera notre salut. Aux armées il faut se montrer ménager des existences humaines, attentif pour les soldats. (Très bien !) Il faut que les chefs vivent plus étroitement encore avec eux (Très bien !) Que soient évités toutes fatigues inutiles, tous exercices de caserne du temps de paix, que la nourriture soit abondante, le cantonnement bien organisé, le repos bien compris, les permissions largement et judicieusement accordées, les récompenses attribuées à qui les mérite, que les sanctions, quand elles sont nécessaires, frappent les gros et non pas seulement les petits. (Applaudissements). A l'arrière, il faut assurer de toute urgence une meilleure organisation des choses, protéger la population contre la cherté de la vie. Par-dessus tout, il faut continuer d'inspirer la confiance, envoyer au diable tous les prophètes de malheur et de pessimisme, continuer de donner le spectacle d'une nation unie et forte. Quiconque n'est pas animé de cet esprit de résolution et de confiance, n'est pas digne de vivre les grandes heures où va s'affirmer le triomphe définitif de la liberté. (Applaudissements unanimes).

La discussion générale est close.

Le Sénat passe à la discussion des articles.

Sur l'article premier, **M. de Trévenouc** demande si le chef d'état-major général accepte les personnes proposées, en ce qui concerne les officiers d'état-major.

Le ministre de la Guerre répond qu'il a provoqué l'avis du général en chef et du chef d'état-major général, et que, d'accord avec le rapporteur, il souhaite la fusion la plus intense entre les officiers d'état-major et les officiers de troupes.

Au début de la guerre, dit-il, il y avait 1.024 capitaines brevetés, dont 800 étaient dans les états-majors. Il en faut, au bas mot, 700. Il en reste vivants, dans ce grade, 320. Le déficit de 380 a été comblé par des officiers de troupes. Je désire que cette pénétration s'accentue davantage, sans toutefois désorganiser les états-majors; ceux de brigade seront considérés comme en service de troupes. On peut étendre cette interprétation aux divisions à trois régiments. (Très bien !). Nous ferons tous nos efforts pour appliquer la loi dans son esprit, de façon que les officiers d'état-major soient rapprochés le plus possible de la troupe. Je demande au Sénat de nous faire confiance sur ce point. (Très bien !).

Après quelques observations de **M. Lucien Cornet**, l'article premier est adopté.

L'article 2 est adopté et le Sénat renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance.

D'accord avec le ministre de la Guerre, il fixe la date de l'interpellation de M. Debierre sur la dernière offensive et le fonctionnement de service de Santé au mardi, 3 juillet.

La prochaine séance est renvoyée à jeudi, 3 heures.

La séance est levée à 7 heures.

Les Intrigues allemandes pour la Paix

M. Ador est élu conseiller fédéral

Berne, 26 Juin.

Le Conseil fédéral a décidé en vertu de ses pleins pouvoirs de modifier l'organisation du département politique et de revenir à l'ancien système, d'après lequel la direction des Affaires Etrangères est confiée au président de la Confédération. Par conséquent, chaque année une délégation de trois membres sera constituée pour les affaires extérieures. La division du Commerce sera détachée du département politique et attribuée comme précédemment au département de l'Economie publique. Pour l'année courante, le président de la Confédération, M. Schultess, céderait la direction des Affaires Etrangères à M. Ador, dont l'élection paraît assurée. Le groupe parlementaire de la Droite catholique a décidé à l'unanimité d'appuyer la candidature de M. Ador pour le siège vacant au Conseil fédéral. Il a estimé que la répartition des départements appartient constitutionnellement au Conseil fédéral.

Berne, 26 Juin.

M. Ador est élu par 168 voix sur 219 votants, conseiller fédéral au siège vacant par la démission de M. Hoffmann.

Berne, 26 Juin.

Pour l'élection de M. Gustave Ador, il y a eu 27 bulletins blancs. 14 députés ont voté pour M. Hoffman, 3 pour M. Dunand, chef de la direction du Département politique.

Quelques voix se sont dispersées sur divers candidats.

M. Ador a ensuite prêté serment à la Constitution fédérale.

LA CRISE DU COTON

Le Havre, 26 Juin.

A la suite des mesures prises par M. Clementel, interdisant toute opération sur le coton brut, les maisons de la place ont décidé de fermer jusqu'à jeudi matin.

La Solde des Permissionnaires

Moulins, 26 Juin.

Répondant à une question de M. Albert Peyronnet, sénateur de l'Allier, le ministre de la Guerre indique qu'un soldat bénéficiaire d'une permission de compensation a droit à la solde de présence pendant toute la durée de la permission, sous réserve qu'elle fait suite à une permission de détente donnant droit réglementairement à cette solde.

A travers les Journaux

Paris, 26 Juin.

L'Homme Enchaîné. — Choses de Russie. — De M. G. Clemenceau :

Lenine, qui ne peut être qu'un criminel ou un fou, a du moins sur tant d'autres, la supériorité de la franchise. Il dit aux soldats russes de jeter bas les armes et de se rendre à la merci du kaiser.

C'est pourquoi Kerensky, qui ne voit le salut de la liberté russe que dans la défaite du militarisme allemand, combat ouvertement Lenine, expulse Grimm et fait tous ses efforts pour détruire à l'avant comme à l'arrière les effets du mortel poison d'indiscipline par lequel la suprême résistance des soldats de la libération européenne doit être abolie.

Le problème n'est-il donc pas le même partout ? Le ministre français, qui a fait le voyage de Russie pour activer la défense générale de l'Entente par l'offensive russe, peut-il lorsqu'il nous annonce que cette offensive russe est décidément « possible » tolérer les efforts qui tendent à l'affaiblir sur notre front ?

Je vois approcher le jour où l'on ne pourra différer plus longtemps de répondre par oui ou par non.

La *Victoire.* — L'ordre public. — De M. G Hervé :

Nous y viendrons à l'établissement de l'arbitrage obligatoire en cas de grève même pour les industries qui ne travaillent pas pour la guerre. Notre ministre de l'Intérieur qui, lors de la dernière épidémie de grèves, s'est si heureusement employé à concilier patrons et ouvriers et qui a fait le tour de force d'éviter la moindre effusion de sang, aura une arme puissante en mains pour exercer sa mission pacificatrice, et il n'en sera plus à trembler comme tous les bons citoyens à la pensée d'être obligé de faire intervenir l'armée pour le maintien de l'ordre et de voir le sang français couler en une de ces bagarres sanglantes qui étaient, avant la guerre, si douloureuses et qui seraient aujourd'hui un vrai deuil national et une catastrophe pour la Patrie envahie.

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

JEUNES GENS

Sont admis définitivement :

1er CANTON

MM. Allemand, Arnaud, Bianchi Emile, Bianchi Antoine, Campanini, Lapaille, Rossi, Royer, Vidal, Bastiani, Figoli.

3e CANTON

MM. Albano, Alessandrini, Ambrosino, Andr, Badani, Baron, Béraud, Bernard, Boissière, Boyer, Brémond, Broche, Bruno, Calizi, Camard, Casanova, Casazza, Chabbat, Ciarnone, Clavel, Comparetti, Conte, Corominas, Costa, Daux, Decugis, Di Giovanni, Douvrères, Dubuisson, Escoubeiron, Fays, Flandino, Filippi, Fourcade, Franceschi, Frégier, Gallairand, Gambini, Giraud, Girard, Goldstein, Grazini, Grini, Guenin, Guérinel, Guichard, Guiraud, Juvénal, Kalil, Kindler, Laurens, Léandri, Leca Louis, Leca Jacques, Ledu, Leport, Liccioni, Lombardo, Macchiavello, Manivet, Marchetti, Marcori, Martin, Masset, Migozzi, Moha, Muzi, Nardin, Nicolas, Nicouleau, Nivolloni, Nougarède, Paoli, Pécorini, Péri, Perriferachi, Polloni, Purpo, Ré, Ribe, Traglia, Ulmer, Vellozzi, Ventimiglia.

4e CANTON

MM. Appiano, Augier, Aunave, Balestriéri, Barrère, Bartoloni, Biéou, Blanc, Bozano, Brun, Caul Lataille, Chastoul, Ciliberti, Cochois, Constant, Cordiéro, Deorme, De Pétris, Espallac, Fabrizio, Falip, Féry, Filippi, Formeron, Gérard, Giammarino, Giudicelli, Gobino, Isoard, Laforest, Lain, Magnani, Malberti, Manivet, Marenda, Mathonnet, Maudhuit, Méjean, Mourre-Papy, Pasqualini, Paul, Pellegrin, Petit, Pizzini, Pozzo di Borgo, Pujol, Putero, Rabilloud, Reynier, Roger, Roux, Roure, Salles, Schaller, Silvestre, Taupenot, Tessore, Toscani, Tronchon, Triscari, Tristani, Turc, Vecchia.

5e CANTON

MM. Achin, Alemand, Alliez, Anfriani, Angéleri, Antoni, Arbous, Arnaud Jean, Aubert Louis, Aubert Marius, Autran, Bacci, Baget, Bartoloni, Bataille, Bennati, Benoit, Bernard Louis, Bernard Pierre, Bertalmio, Blancheri, Biéou, Bigotti, Blanc Edouard, Blanc Marius, Blazy, Bœuf, Boé, Bompard, Bonnefille, Boullieu, Bouquier, Boussit, Breuil, Brondino, Calissano, Camandone, Cane, Catillon, Cervera, Chabuel, Chapus, Cinque, Clausade, Colin Louis, Collin Ernest, Coppi, Coquand, Cravero, Croletto, Cubeddu, Dalco, Damasso, Degeorge, Delort, Di Florio, Dovano, Duchesne, Ducombs, Dujols, Durand, Escoffier, Falchetti, Ferrari, Feuillassier, Flambon, Flory, Fontugne, Fouque, Fournié, François, Galli, Garrotta, Gay, Gérace, Gianola, Giudici, Gleyze, Gonfard, Goulley, Guironnet, Guis, Gut, Guy, Hostachy, Humbert, Jean, Lagraulet, Lami, Lasoraz, Laury, Levra, Lombard, Lucchini, Maître, Malerba, Manguine, Marty Firmin, Marty René, Masse, Maza, Mazoué, Mendolé, Mérou, Michel, Morazzani, Motta, Narducci, Nasica, Nègrel, Nibourel, Oliva, Olivier, Paoli, Pauchon, Pérotti, Pétremann, Piéri, Piève, Pillon, Rabatel, Rambaud, Rance, Reymondon, Riéra, Rollandin, Rondon, Roure, Roussel, Roux André, Russo, Sabaty, Salle, Santinelli, Savona, Scaniglia, Sibade, Sirio, Spinetta, Stroppiana, Tagliagambe, Tardieu, Tasso, Tabel, Trouin, Vattéoni, Vignal, Villiard, Vinet, Mille, Abadie.

6e CANTON

MM. Allemand, Amphoux, Arnaud, Arnoux, Astre, Aubert, Audry, Aulanier, Barbaroux, Baret Pierre, Baquié, Barral, Bazin, Belleudy, Bencivenga, Béranger, Bernard, Bertaigne, Bertel, Bertrand, Blanchet, Bonifay, Bonneviale, Borel, Borreill, Breton, Briand, Bayon, Cade, Cayol, Chaix, Chamoux, Champly, Chardenot, Chauvin, Cheminot, Colombani, Combaluzier, Coquard, Couronnet, Curet, Daclin, Davin, Debay, Degalvès, Delestrade, Demandolx, Demoustier, Devaux, Domergue, Donnat Fernand, Donnat Jean-Marie, Dufau, Escallier, Escallon, Facchino, Faure, Ferrato, Figon, Figulère Louis, Gallissian Louis, Garcin Antoine, Gassend, Gerbaud, Gonnet, Guichard, Iriès, Israël, Jannuzzi, Jousserand, Jumeau, Labataille, Lapeyre, Lavialle Léouffre, Lézer, Lion, Loiseau, Lumper, Luthy, Macheret, Maillet, Mandine, Marcotochino, Marigot, Mauberret, Mercier, Molinas, Mouriez, Mucci, Musset, Nicolini, Olier Edouard, Olier Roger, Olivier, Ombry, Paul, Pellen, Perrin, Perrono, Perrot, Philip Aimé, Philip Fidèle, Pierlovisi, Pinchon, Prosperi, Raynaud, Reynouard, Ribouet, Ricci, Richaud, Rigaud Augustin, Rigaud Baptistin, Rimbaud, Rocca, Rocchia, Ramacciotti, Rosch, Roux, Royer, Sferlazzo, Sicurani, Talmon, Tempier, Thorame, Travail, Turin, Vial Paul.

7e CANTON

MM. Ailhaud Mathias, Amédéo, Anfossi, Angélini, Anselmi, Antonelli, Armand, Arnaud Edouard, Arnaud Eugène, Arrighi, Astic, Audiffrin, Auzière, Babou, Bachat, Baille, Barale, Barbier, Barsotti, Barthélemy, Basso, Battifoglio, Bélieu, Beltrando, Béranger, Berge, Bernard, Bérose, Bertuccio, Billottet, Birba, Blanc Jean, Bleton, Bonnet, Bonnin, Bonniot Gaston, Bonniot Léon, Bouc, Bouhana, Brunetti, Cambon, Camusso, Carvin Jean, Carvin Raoul, Causse, Chaleraux, Charton, Cometto, Coquetto, Coquillat, Corcil, Coussinier, Coustalin, Cunati, Daffis, Damilano, David, Decuq, Deledda, Dellamaggiore, Desingue Louis-Eugène-Marie, Deveix, Ercolini, Esposito, Fabre, Ferraris, Ferrat, Fiorito, Gautier, Gay Jules-Marcel, Girardet, Goirand, Gouiran Paul, Grollier, Gros, Grosdemanche, Gualtiéri, Guès, Guiffrey, Guis, Guitard, Idlas, Isérable, Juillard, Jullien Albert, Lacreusette, Lamarque, Lenel, Leschiera, Liautaud, Livio, Mathias, Maury, Merighi, Montel, Morel Louis, Mout, Olive, Orengo Henri, Orgnon, Paolantonacci, Paolasso, Pastore, Péglion, Pelleng, Perrot, Petit, Pietri, Quaranta, Quéré, Régoli, Rey, Rollé, Ronchail, Roubaud, Sanguinetti, Santiano, Sardou, Scanella, Schera, Soldani, Sulmoni, Susini, Thomas, Trabucato, Trevisani, Vernet, Vernier, Vidal Jean, Vitali, Voulan.

8e CANTON

MM. Allègre, Alor, Ancey, Andrieu, Astégiano, Athenour, Audibert, Baille, Bartoli, Bathail, Bech, Begassat, Beltrandi, Bettenfeld, Boccoz, Bogglione, Bonnans, Bourdely, Bourgogne, Buech, Caillol, Capdeville, Carisio, Cartigny, Carton, Cavaillier, Chamboredon, Chapuis, Chollet, Clot, Cohen, Coste Hippolyte, Costes Georges, Cotte, Arnaud, Coulet, David, Degeorges, Deybach, Dumas, Duret, Féraud, Féré, Finat, Fornier, Fritz, Gaïour, Galin, Gamblin, Garmer, Gillibert, Ginesy, Girod, Guglielmo, Guichard, Jacquet, Jaume, Joffroy, Lagier, Lainé, Legros, Lespinasse, Lestrade, Maillet, Manenc, Marnas, Marquand Edmond, Marquand Jean, Marti, Masi, Maury, Meffre, Meites, Michel, Milan, Montignant, Moulet, Ollivier, Orand, Ordano, Pavesio, Pélissier, Peone, Peter, Pietri, Pons Auguste, Pons Jacques, Pouzet, Remusati, Richaud, Roig, Roure, Roux, Saint-Michel, Sarti, Sattes, Sauret, Savary, Sicard, Terey, Tiprez, Tisson, Trucco, Viguier, Wyttembach, Zenotti.

12e CANTON

MM. Allionne, Audric, Audry, Barthélemy, Bernhart, Bolla, Bonnaud, Boucher, Bourbon, Brun, Carlini, Casablanca, Cayol, Chabaud, Challan, Chauvin, Chavassieux, Coustabeau, Diébolt Ebrard, Fenouil, Ferrato, Galais, Gelindo, Giordano, Giovannoli, Giraud Gabriel, Goumin, Grappolo, Icard, Jourdan, Julien, Lacrampe, Lacroix, Lagane, Loubière, Mariaud, Marin, Martin, Masson, Maurras, Mérintier, Michel, Monge-Frésia, Naudi, Olive, Orengo, Perrier, Réaud, Regli, Richaud, Rogg, Saurin, Seatelli, Steiner, Tiran, Tricon Louis, Viala, Viguier.

L'Annuaire du commerce DIDOT-BOTTIN pour 1918 est en préparation ; pour les insertions, souscriptions, rectifications d'adresses et raisons sociales, s'adresser : à M. Pessailhan, cours Lieutaud, 118.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

VARIETES-CASINO. — Ce soir, à 9 heures, et demain, matinée et soirée, trois dernières des deux succès de fou rire *Le Chopin* et *l'Anglais tel qu'on le parle*. Après-demain, grande première *Le Coup de Jarnac*, le vaudeville à succès.

CASINO DE LA PLAGE. — Cet après-midi, à 3 heures, il y aura foule pour applaudir la *Grande Revue de la Plage* que l'on ne saurait se lasser de voir.

PALAIS-DE-CRISTAL. — A 8 h. 30, succès de Colle de Losse, Burtford, Georgigust, Andrée Miette, les Barrois, etc. Vendredi, débuts du populaire Dréan.

ALCAZAR-CINEMA. — En soirée : *Les Tanks dans la Scarpe; Nuit de Tempête*, etc.

COMMUNICATIONS

Personnel de la Société du Gaz. — Les camarades marseillais, réunis au siège de la section de l'usine à gaz, après avoir pris connaissance de la communication faite par le camarade Rival aîné, expriment leurs sentiments de condoléance aux camarades parisiens pour la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du regretté camarade Maurice Mazet, secrétaire général de l'organisation parisienne, mort en combattant pour le droit et la liberté.

Cours d'éducation physique du Lycée de Marseille. — Demain, réunion des élèves à 8 heures, au Stand de Saint-Giniez.

Comité de Solidarité du quartier de la Joliette. — Ce soir, à 7 h., au siège, rue de la République, réunion du Conseil d'administration pour l'examen des questions importantes à l'ordre du jour.

Excursionnistes Marseillais. — Demain, à 6 h. 30, au siège : l'anglais tel qu'on le parle, démonstration d'une manière facile de se faire comprendre en anglais sans le connaître ; causerie par M. Pearse.

La Famille. — Demain, réunion générale à 6 h. Communications et exposé des excursions pour dimanche.

Octroi. — Les employés d'Octroi faisant partie de la coopérative « La Marseillaise », sont priés de verser leurs cotisations à la Recette centrale ou au bureau d'octroi de Sainte-Marguerite. Dans ce dernier bureau, le collecteur se tiendra à la disposition des actionnaires les lundis, mercredis et vendredis, jusqu'à 8 heures du soir.

Amicale de la Police. — Demain, à 2 heures et 7 h. 30 du soir, assemblée générale, brasserie du Chapitre. Présence indispensable.

Patrons de salons de toilette. — Réunion générale aujourd'hui, à 6 h., au siège de la Fédération, 50, rue des Dominicaines. Formation définitive du syndicat: communication importante. Présence de tous indispensable.

Bâtiment. — Samedi soir, à 6 h. 30, Commission; à 7 h., assemblée générale, salle 19, Bourse du Travail.

Syndicat des Métaux. — Réunion générale de la corporation jeudi matin, à 9 h., au Cinéma, rue de Forbin. Compte rendu de la délégation; bordereau de salaires. Les ouvriers de la fonderie du Sud-Est sont spécialement convoqués. Mercredi soir, à 9 h., réunion du Conseil.

Section de la fonderie. — Les camarades du Sud-Est sont priés de passer à Saint-Charles ce matin, à 6 heures. Ordre supérieur.

Notules Marseillaises

Budget familial

Supposons une famille de trois personnes : le père, la mère, l'enfant, et établissons le minimum de ses dépenses journalières. Donnons-lui un menu très simple: une soupe et un plat de légumes à chaque repas. Il faudra, par exemple :

Un kilo de riz pour les trois personnes...	2 40
Un kilo de pain..................	0 50
Un litre de vin..................	0 80
On consentira sans doute à y ajouter un modeste dessert, ci, pour les trois repas	0 30
Epices et préparation des trois repas....	0 30
On accordera bien une tasse de café pour le petit déjeuner. En le faisant léger, le tiers d'un hecto suffira, ci..........	0 20
Au total......Fr.	4 50

On voudra bien reconnaître qu'un ordinaire comme celui-là est bien maigre et que c'est un minimum. Or, le père gagne à peu près 6 francs par jour. Avec les trente sous qui restent, il devra payer le loyer, et vêtir toute la maisonnée.

Supposez le père au front. La mère touchera 2 francs par jour et elle arrivera peut-être, par son travail, à réunir 4 francs pour sa journée. Le même ordinaire préparé pour elle et l'enfant diminuera d'à peu près deux francs... Il est vrai qu'elle enverra quelques colis au poilu !

Ce sont des chiffres qui parlent. Concluez !

Chronique Locale

La Température

Ciel beau puis couvert hier à Marseille. Le thermomètre marquait, à 7 h. du matin, 20 degrés 5; à 1 heure de l'après-midi, 25 degrés et à 7 heures du soir, 21 degrés. Minimum, 14 degrés ; maximum, 26 degrés 6. Aux mêmes heures, le baromètre marquait les pressions de 776 m/m 2 ; 776 m/m 3 et 774 m/m 3. Un vent faible, modéré puis faible de Sud-Est a régné toute la journée.

Sauvons les récoltes. — Le ministre de la Guerre vient de prescrire que dans le cas où le foin ou tout autre récolte seraient en danger de se perdre par suite du mauvais temps, il serait mis à la disposition de l'agriculture, pendant le temps nécessaire, tous les hommes disponibles dans les dépôts.

Cette décision intéresse au plus haut point les agriculteurs qui savent ainsi pouvoir compter sur une main-d'œuvre rapide et suffisante en cas de mauvais temps.

Nous sommes informés que tous les services du tramway d'Aix reprennent, ce matin mercredi, aux mêmes heures que la semaine dernière.

Conseil de guerre. — Dans sa séance d'hier, le Conseil de guerre de la 15e région, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Kervella, a rendu les jugements suivants :

M..., classe 1910, du 173e d'infanterie, section spéciale de Saint-Florent, refus d'obéissance, cinq ans de travaux publics.

P..., classe 1911, du 141e d'infanterie, absence illégale, cinq ans de travaux publics.

S..., sergent au 5e tirailleurs algériens, vols avec violence et vols militaires, cinq ans de prison.

Carnets de sucre. — A partir d'aujourd'hui, mercredi, les carnets de *toutes catégories* peuvent être renouvelés dans les commissariats d'arrondissements, de 8 h. à midi et de 2 h. à 6 h. *L'opération sera clôturée samedi inclus.*

Pour les *carnets du commerce* un avis ultérieur fera connaître la date du renouvellement.

Nous avons appris avec un vif regret la mort d'un militant bien connu du quartier Vauban, le citoyen Joseph Martin, président des « Enfants de 93 », décédé hier. Ses obsèques civiles, auxquelles sont invités tous les socialistes et libres penseurs, auront lieu cet après-midi, à 2 heures, traverse Delphine, 2 (Vauban). Nous adressons à la famille du regretté défunt toutes nos condoléances.

La kermesse de l'école des mutilés de la 15e région. — Nous avons dit l'autre jour ce qu'était l'Ecole de rééducation des mutilés de la guerre de la 15e région. Nous avons dit que pour accroître les ressources de l'œuvre et lui permettre d'étendre son action une grande kermesse était organisée sous le patronage de M. le médecin inspecteur Landouzy, directeur du Service de Santé de la 15e région.

Cette kermesse s'ouvrira demain jeudi 20 juin, à 10 heures du matin, dans les salons de l'hôtel du Louvre et de la Paix, rue Noailles. Elle durera trois jours et prendra fin le 30, à 7 heures du soir. Elle obtiendra certainement un gros succès.

Ont été autorisées à faire appel à la générosité publique les œuvres de guerre ci-après : Comité Central du 2e canton, à Marseille ; Œuvre des Prisonniers russes, à Marseille.

Cour d'Assises. — La prochaine session de la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône s'ouvrira à Aix le lundi, 16 juillet prochain, sous la présidence de M. le conseiller Chamblard.

Concours d'admission aux écoles primaires supérieures. — Le concours aura lieu le 6 juillet pour les écoles de filles et le 13 pour celles de garçons. Le registre d'inscription sera clos le 30 juin pour les filles et le 7 juillet pour les garçons.

Prix commandant Imhaus. — L'Association des parents d'élèves des Lycées nous prie d'annoncer que la souscription ouverte pour la fondation du prix « Commandant Imhaus » a permis d'acheter 70 francs de rente qui seront employés à donner un prix annuel. Ce prix sera décerné dès cette année.

La crise de l'essence et l'impôt. — L'Automobile-Club de Marseille nous adresse le texte de sa protestation au sujet de l'augmentation de l'impôt sur les automobiles à l'heure où les propriétaires de ces autos ne peuvent les utiliser faute d'essence.

« Dans ces conditions, dit en concluant la pétition, l' « Automobile-Club » de Marseille défenseur attitré des droits et des intérêts des automobilistes de notre ville, croit de son devoir de renouveler une protestation énergique contre cet abus et cette injustice. Il convie tous les intéressés, qu'ils soient ou non ses adhérents, à apporter leur adhésion à la présente protestation et à demander aux pouvoirs publics le dégrèvement de ces impôts, jusqu'à ce que l'usage des véhicules automobiles soit rétabli comme précédemment. »

Les adhésions sont reçues au secrétariat de l'A. C. M., 1, place de la Bourse, au 1er. Des listes seront mises à la disposition de ceux qui en demanderont.

Chemins de fer P.-L.-M. — Numéros des expéditions à recevoir les 27 et 28 juin :

Marseille-Arenc : 1re catégorie, de 38.656 à 38.935; 2e, de 163.437 à 163.972; 3e, de 401.461 à 401.601.

Marseille-Saint-Charles : Direction de Vintimille : 1re catégorie, de A-101.991 à 102.000; 2e, de A-200.991 à A 201.012; 3e, de A 300.334 à A 300.407; autres destinations : 1re catégorie, de 108.291 à 108.400; 2e, de 208.174 à 208.672; 3e, de 301.593 à 301.689.

Marseille-Prado : Marchandises de quais : 1re catégorie, de 52.140 à 52.266 ; 2e, de 89.463 à 90.023; 3e, de 121.147 à 121.293; marchandies de grues : 2e catégorie, de 7.257 à 7.285.

Marseille-Prado-Vieux-Port : 1re catégorie, de 14.984 à 15.016; 2e, de 22.401 à 22.484; 3e, de 30.180 à 30.194.

Saint-Louis-les-Aygalades : 2e catégorie, de 50.237 à 50.253.

La Fédération des Syndicats commerciaux, industriels et agricoles nous prie d'insérer la communication suivante :

« Nous apprenons avec peine la mort du neveu de notre ami Chéri-Torrès, M. Henri Alcoulombre, engagé volontaire, automobiliste d'état-major à la 126e division d'infanterie, décédé des suites de ses blessures à l'âge de 21 ans ».

Au Tribunal Correctionnel. — A la suite d'un vol de fûts d'alcool à la maison Neradis, les nommés Pochon, Léonardo Simi et sa sœur, étaient traduits hier devant le Tribunal correctionnel, sous l'inculpation de vol et complicité par recel. Dans la remise de Pochon, au Camas, tous les fûts d'alcool furent retrouvés à l'exception d'un seul qui avait été caché dans le jardin de Simi, liquoriste à la Belle-de-Mai, où il fut également découvert.

Après débats, le Tribunal, présidé par M. Rabaud, a infligé à Pochon, 2 ans de prison et 2.000 fr. d'amende, à Léonardo Simi, 10 mois de prison et à sa sœur 3 mois de prison. Ces deux derniers inculpés ont été également condamnés solidairement à 1.000 fr. d'amende pour la régie et à 200 fr. d'amende pour l'octroi.

Les trois délinquants ont été en outre condamnés au paiement au quintuple des droits et la confiscation des fûts d'alcool a été ordonnée.

Une nouvelle coopérative de consommation. — Devant la cherté croissante du prix de la vie, il devient indispensable de créer des organes sur lesquels les intermédiaires, auteurs principaux du renchérissement, aient le moins de prise possible. Ces organismes sont, pour l'heure, les coopératives de consommation. Les agents des gares de notre ville ont compris cette nécessité et un certain nombre d'entre eux ont décidé qu'une conférence sur ce sujet aurait lieu le 1er juillet, à 3 heures, à la maison de la Mutualité. M. Chiousse, de la Fédération des Sociétés coopératives du P.-L.-M., s'est chargé d'expliquer à ses camarades l'excellence et le fonctionnement de ces Sociétés.

Les désespérés. — Vers 9 heures, avant-hier soir, rue de la République, une jeune fille s'affaissait soudain, en poussant des cris de douleur. Elle venait d'absorber le contenu d'un flacon de teinture d'iode. Des soldats la transportèrent aussitôt à l'Hôtel-Dieu. C'était Mlle Vanard Mathilde, 17 ans, habitant rue Tapis-Vert, domestique chez M. Colombani, 32, rue de la République. Elle déclara qu'à la suite d'une discussion avec ses maîtres, elle avait voulu en finir avec la vie.

Bains de mer Monnier (Plage Prado). — Etablissement 1er ordre, confort, propreté. Cuisine réputée.

Les vols. — Dans le courant de l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs se sont introduits dans le dépôt de bois de M. Sylvender, 69, boulevard de la Corderie, et ont emporté un moteur de canot à pétrole valant 600 francs.

Dans la même nuit, des malandrins ont fracturé les vitrines du magasin appartenant à M. Wolff René, 13, rue Saint-Ferréol, et se sont emparés de divers effets pour dames d'une valeur de 500 francs.

Avant-hier, sur la remorque d'un tramway de l'Estaque-Gare, le conducteur Lambert Joseph avait mis de côté, pliés dans des journaux, onze rouleaux de sous de cinq francs qu'il devait échanger à Saint-Henri. Arrivé à destination, le paquet contenant les rouleaux de sous avait disparu. M. Lambert est persuadé qu'il a été emporté par quatre ou cinq nervis qui, près de Saint-Henri, étaient montés sur la remorque et en étaient descendus peu après.

Petite Chronique. — M. Bottazzo, administrateur de la Semoulerie Nouvelle, a versé à la Caisse de retraites des sapeurs-pompiers la somme de cinquante francs, à la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans la minoterie de la rue Clary, 2, le 20 courant.

L'Amicale des originaires des départements envahis tiendra son assemblée générale dimanche, 1er juillet, à 9 heures du matin, Cinéma des Mille Colonnes. Communication très importante.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Conseil des adjoints.* — Le Conseil des adjoints s'est réuni hier matin mardi, sous la présidence de M. le maire. Il y a été donné connaissance de la décision du Conseil de Préfecture qui, dans sa séance du 23 du courant, a nommé pour l'affaire du groupe scolaire de Camp-Major, M. Morel-Revoil, architecte, aux fins de procéder, concurremment avec MM. Muller et Claude, experts désignés par les parties (la commune et M. Hatat) et M. Para, expert nommé d'office pour M. Pécenot, à l'expertise prononcée par arrêté du Conseil en date du 20 juin 1917. M. le maire a, d'autre part, communiqué au Conseil une lettre de M. le préfet l'informant qu'il avait prescrit à M. l'inspecteur d'Académie de licencier d'urgence les écoles de Camp-Major et d'inviter le personnel enseignant d'avoir à abandonner les appartements qu'il occupe, afin que l'on puisse procéder aux travaux nécessaires. Après l'examen de plusieurs autres affaires, la séance a été levée à 11 heures.

Citation. — Nous sommes heureux d'insérer la citation ci-après dont vient d'être l'objet le soldat Gabriel Pascal, de la 11e compagnie du 3e régiment d'infanterie : « Soldat très brave, déjà cité à l'ordre du corps d'armée. Blessé pour la deuxième fois, pendant un coup de main auquel il participait en qualité de volontaire. Y a fait preuve d'un courage et d'un sang-froid qui ont fait l'admiration de ses camarades et de ses chefs. » Nos sincères félicitations.

AIX. — *Obsèques militaires.* — M. le maire et le président du Souvenir Français ont l'honneur de prier leurs concitoyens de vouloir bien assister aux obsèques du tirailleur Makeloufi Mohamed, décédé à l'hôpital militaire. Le convoi funèbre aura lieu mercredi 27 courant à 9 heures du matin. On se réunira à l'hôpital militaire.

Avis municipal. — Les propositions d'achat de diverses pierres tombales abandonnées existant au cimetière Saint-Pierre d'Aix, seront reçues à la mairie d'Aix, pendant quinze jours, à dater du 30 juin courant. Pour tous renseignements, prière de s'adresser au concierge du cimetière.

Pour nos blessés. — C'est vendredi prochain qu'aura lieu dans le cloître de Saint-Sauveur la manifestation artistique organisée par la revue *Le Feu*, au profit des œuvres de la Croix Rouge, avec le concours de M. Emile Sicard, Mlles Zimmer, violoniste ; Honnorat, cantatrice; Béranguier, pianiste; M. Villemus et la maîtrise de Saint-Sauveur. Cartes aux librairies Dragon, place des Prêcheurs, et Mayer, cours Mirabeau.

Vol. — Des malfaiteurs inconnus ont dérobé une certaine quantité de plomb au préjudice de M. Meyfred, fabricant d'eaux gazeuses, cours des Minimes.

Chenil militaire. — Le Chenil militaire marseillais vient d'être officiellement agréé par le ministère de la Guerre et chargé exclusivement, dans la 15e région, du recrutement des chiens destinés aux armées. Ce recrutement, d'une importance capitale (ce sont les propres termes de M. le ministre de la Guerre), aura lieu, à Aix, le jeudi 28 juin courant, à 10 heures du matin, place de l'Hôtel-de-Ville.

Les personnes désireuses de contribuer à cette œuvre patriotique et de prêter leurs chiens aux armées, sont priées de les amener aux jour, heure et lieu indiqués. Les recruteurs militaires en prendront livraison et reçu en sera délivré car, à la fin des hostilités, sauf cas de force majeure, les chiens seront rendus à leurs propriétaires s'ils le désirent. Tous les chiens sont bons pourvu qu'ils aient de 1 à 5 ans, mesurent au minimum 45 centimètres de hauteur et n'aient absolument pas du sang de chien de chasse. Leur robe doit être sombre à moins que le chien ne soit grand et fort et puisse être utilisé pour l'attaque ou la défense. Pour nos poilus, prêtez vos chiens !

CHARBON DE BOIS

Sacs plombés de 50 kilos, livraisons à domicile en ville et à la campagne par 500 kil. et au-dessus, 32 fr.; par 100 et 50 kilos, 33 fr. En sacs plombés de 25 kilos pris à notre entrepôt, 20 a, rue d'Alger, 8 fr.

Les fils de H. Fouquet, 15-17, rue de l'Arbre

Concours du Conservatoire

Diction. — Ont obtenu :

Classe de Mme B.-Aubert Crochent : 1er prix à l'unanimité, Barielle Violette; 1er prix : Manivet Marie-Jeanne, Espinos Gilette, Dominici Mathilde, Rousseau Marie-Jeanne, Tondina Madeleine; 2es prix : Aye Yvonne, Mestre Juliette, Issert Julienne, Sabatier Fernande; 1ers accessits : Barbier Mireille, Gambarelli Anna; 2es accessits : Huguette Marie, Girot Germaine, Priani Yvonne.

Classe de Mlle Henriette Sausse. — 1er prix à l'unanimité : Bastide Madeleine; 1er prix : Tressaud Camille; 2e prix : Loudier Paulette, Isoard Marie-Thérèse, Lebori Marie-Claire, Gozzi Marie; 1er accessit à l'unanimité : Consani Joséphine ; 1er accessit, Goguet Jeanne; 2e prix : Ricard Marie-Laure, Recolin Marie-Louise. Le prix Carcassonne est partagé entre Mlles Barielle et Bastide.

Art dramatique. — Ont obtenu :

1er prix à l'unanimité : Lauratet Marcelle ; 1er prix : Dallest Claire, Tressaud Camille; 2e prix : Espinos Gilette, Clergue Marie-Rose, Consani Joséphine, Issert Julienne; 2e accessit, Trotobas Marie. Le prix Favre est attribué à Mlle Lauratet et le prix Perrimet à Mlle Dallest.

LES SPORTS

ATHLETISME

LES CRITERIUMS NATIONAUX

Ainsi que nous l'avons annoncé dimanche dernier, se sont courus sur le terrain du Racing Club de France à Paris, les Criteriums nationaux de l'U. S. F. S. A. en remplacement des championnats de France.

De nombreuses personnalités politiques, militaires et sportives, dont M. Daniel Vincent, sous-secrétaire d'Etat à l'Aviation assistaient à la réunion qui remporta d'ailleurs un très vif succès.

La course la plus intéressante de la réunion était la tentative de record par Arnaud ((moniteur à Saint-Cyr) du record de France du 800 mètres. Il n'a pu aboutir étant parti trop vite. Il s'est arrêté aux 500 mètres franchissant cette distance en 1 minute 11 secondes. C'était le train nécessaire pour battre le record du monde.

Nous espérons qu'Arnaud ne se découragera pas et qu'il tentera à nouveau de battre le record, puisque selon les experts les mieux qualifiés en cette matière, il possède la forme nécessaire pour cette tâche.

Au cours de cette réunion on applaudit le recordman français Paoli qui lança le poids à 13 mètres 30.

Les temps mis pour parcourir les autres distances furent, si non remarquables, du moins bons.

Keyser gagna le 1.500 m. en 4 m. 19 sec. 4/5, un junior Grégoire fit le 100 mètres en 11 sec. 3/5, Smet parcourut un 400 mètres en 53 sec., 4/5.

Le saut en longueur fut gagné par Menhel qui fit un bond de 6 m. 47.

NOS MARINS

Le ministre récompense les équipages du « Sénégambie » et du « Yarra »

Paris, 26 Juin.

Le vapeur *Sénégambie*, de la Compagnie générale Transatlantique, reçoit un témoignage officiel de satisfaction du ministre de la Marine pour l'attitude disciplinée et énergique de son équipage, lors d'une rencontre de sous-marin, le 23 mai 1917.

Paris, 26 Juin.

Le 29 mai 1917, le paquebot *Yarra*, des Messageries Maritimes, qui faisait partie d'un convoi ,était torpillé, à 18 h. 40. Grâce aux dispositions de sauvetage qui avaient été prises antérieurement, grâce au dévouement de chacun, il y eut peu de victimes. C'est pourquoi le ministre de la Marine vient de citer à l'ordre de l'armée, le lieutenant de vaisseau Tiville, le contrôleur des services postaux Frelupt ; à l'ordre de la division, le capitaine au long cours Le Flahec, le deuxième mécanicien Tercy, le maître d'hôtel Labrousse ; à l'ordre de la brigade, le chef mécanicien Gallaud, le garçon Arnaud, la femme de chambre Marie Pons ; à l'ordre du régiment, le premier lieutenant Sache, le deuxième lieutenant Domestici, les télégraphistes Driller et Feracci. Enfin, le ministre donne au paquebot *Yarra* un témoignage officiel de satisfaction « pour l'attitude disciplinée de son équipage. »

Le torpillage du « Colbert »

L'amiral Allemand, commandant la Marine à Marseille, nous communique les citations suivantes prononcées par le ministre :

Citation à l'ordre de l'armée :

Commelin F.-M., lieutenant de vaisseau auxiliaire, commandant le *Colbert* : « A fait preuve au cours de plusieurs rencontres avec des sous-marins des plus belles qualités de sang-froid et de courage. A disparu le 30 avril 1917 avec son bâtiment torpillé. Déjà cité à l'ordre de l'armée et décoré pour faits de guerre ».

Citation à l'ordre du corps d'armée :

Rouille F., capitaine au long cours : « Officier particulièrement énergique. S'est signalé lors du torpillage de son bâtiment dont il a assuré l'évacuation avec le plus grand sang-froid. Déjà cité et décoré pour faits de guerre ».

Citation à l'ordre de la division :

Gautier Elie, capitaine au long cours, second lieutenant : « Pour le dévouement et l'énergie dont il a fait preuve lors du torpillage de son bâtiment dont il a assuré l'évacuation rapide ».

Germain Marius, quartier-maître canonnier ; Duchêne Claude, maître-charpentier ; Astié Achille, premier chauffeur ; Duprat Blaise, chauffeur ; Henaff Jean, chauffeur : « Pour l'énergie et le dévouement dont ils ont fait preuve lors du torpillage de leur bâtiment par un sous-marin ».

Le « Liamone » se défend contre un sous-marin

Toulon, 26 Juin.

Le *Liamone*, commandé par M. le lieutenant de vaisseau Ferrat, a reçu les félicitations du vice-amiral Gaucher, commandant en chef la 1re armée navale « pour l'énergie et le sang-froid avec lesquels ce bâtiment a soutenu l'attaque d'un sous-marin et y a riposté ».

Un Gala de Bienfaisance

« Carmen » au Casino de la Plage

Dimanche, en matinée, *Carmen* sera représentée au Casino de la Plage avec des artistes vraiment hors pair. En assistant à ce brilant gala, on fera une bonne œuvre tout en passant une agréable après-midi; MM. Baroche et Crémieux ont, en effet décidé, qu'en sus du pourcentage versé aux pauvres de la ville, le 15 pour cent de la recette serait réservé aux œuvres de guerre du *Petit Marseillais* (Comité de secours aux soldats et d'assistance aux prisonniers). Voilà un beau geste, et le public viendra en foule à son théâtre préféré, entendre un des plus grands chefs-d'œuvre, *Carmen*, magnifiquement chanté par le ténor Saldon, de l'Opéra-Comique, Mlle Benett, de Covent-Garden et M. Boulogne, de l'Opéra. La citation de pareils noms est suffisante, et insister serait superflu. Nous ne pouvons que conseiller à nos lecteurs de se hâter de louer leurs places à l'avance au bureau ouvert à partir de demain matin, 16, rue Cannebière.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie nous avons aujourd'hui à citer les noms

De M. Louis Darboux, caporal au 34e colonial, tué à l'ennemi le 30 mars 1917 à l'âge de 31 ans.

De M. Louis-Honoré Michel, soldat au 5e colonial, cité à l'ordre du régiment, tué à l'ennemi le 21 avril 1917 à l'âge de 21 ans.

De M. Gaston-Marius Chaize, soldat au 24e colonial, tué à l'ennemi le 16 avril 1917 à l'âge de 20 ans 1/2.

De M. Albert Pompei, sous-lieutenant au 4e mixte de zouaves, décoré de la Croix de guerre, tué à l'ennemi le 20 mai 1917 à l'âge de 35 ans.

De M. Ange di Costanzo, soldat au 99e d'infanterie, tué à l'ennemi le 22 mai 1917 à l'âge de 20 ans.

De M. Georges André, sergent au 4e tirailleurs, tué à l'ennemi à l'âge de 23 ans.

De M. Pierre Capra, soldat au 42e d'infanterie, tué à l'ennemi le 19 mars 1917 à l'âge de 25 ans.

De M. Dieudonné-Marius Laty, de Saint-Cannat, soldat au 24e colonial, tué à l'ennemi le 16 avril 1917.

Le *Petit Provençal* prend part à l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Obsèques d'un brave

Les obsèques du tirailleur marocain Abd-el-Kader ben Bonazza, 28 ans, mort pour la Patrie, ont eu lieu hier, à 9 heures du matin à l'hôpital militaire, rue de Lodi.

Les honneurs funèbres ont été rendus par un piquet en armes. M. le général gouverneur était représenté par un officier d'état-major.

Le char funèbre portait l'écharpe tricolore, ainsi que la couronne d'immortelles offerte par la Pitié Suprême aux militaires morts pour la Patrie.

Cette œuvre était représentée ainsi que la municipalité.

Achats d'alambics et de vieux cuivre rouge

L'administration de la Guerre fera procéder, dans le département des Bouches-du-Rhône, à partir du 3 juillet prochain, à l'achat *au comptant* des vieux cuivres rouges (alambics, bassines, tuyaux, fils, etc.), étamés ou non, à raison de 4 fr. le kilo.

MM. les maires sont avisés par le service de l'artillerie, de la date du passage de la Commission d'achat au chef-lieu de canton. Les opérations auront lieu à Marseille, 45, cours Gouffé, le 3 juillet, pour les 1er, 2e et 3e cantons, de 8 h. du matin à 6 heures du soir; le 4, pour les 4e, 5e et 6e cantons; le 5, pour les 7e, 8e et 9e cantons; le 6, pour les 10e, 11, 12e cantons et Allauch.

Une manifestation franco-américaine à Marseille

Nos nouveaux et puissant alliés, les Etats-Unis, célèbrent leur fête annuelle le 4 juillet, pour l'anniversaire de la déclaration de leur indépendance par le Congrès de Philadelphie, en 1776. Le Comité local de Marseille, de l'Effort de la France et de ses Alliés, organise une réunion solennelle au Grand-Théâtre, dans laquelle une double conférence sur les *Etats-Unis aux côtés de la France* sera faite par M. J. Charles-Roux, ancien député de Marseille, qui a visité les Etats-Unis comme président de la Compagnie Générale Transatlantique, et un orateur américain des plus distingués, M. le professeur Gibbons.

De beaux films sur les Etats-Unis compléteront cette séance patriotique, à laquelle assisteront le consul général des Etats-Unis et les consuls alliés.

La « Cigale » aux blessés

Pour l'inauguration de leurs concerts, les membres de ce nouveau groupe de jeunes gens ont tenu à honneur de distraire les nombreux mutilés qui viennent passer leur dimanche à la « Bastide des Blessés » et c'est par une belle journée et dans un cadre merveilleux que se déroula dimanche un concert et une revuette en tous points réussis. Aussi nos glorieux blessés ne ménagèrent-ils pas leurs applaudissements aux artistes. Nous souhaitons à *La Cigale* longue vie et prospérité.

Dons et secours

Voici le relevé des dons remis à M. le maire : M. Henry, entrepreneur, pour les mutilés, 5 fr.; M. Guitton, entrepreneur, pour les mutilés, 5 fr.

DE 9 HEURES DU SOIR A 4 HEURES DU MATIN

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Communiqué officiel

Paris, 26 Juin.

Le gouvernement fait, à 22 heures, le communiqué officiel suivant :

Journée calme, sauf dans la région du moulin de Laffaux, où la lutte d'artillerie a été assez vive, et dans la région de Reims, qui a été violemment bombardé.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué officiel français

Paris, 26 Juin.

Canonnade réciproque assez intense dans la région du Vardar et dans la boucle de la Cerna, où une forte reconnaissance bulgare, qui essayait de pénétrer dans nos tranchées, a été dispersée à coups de fusil et de grenades.

Les troupes britanniques ont exécuté, à l'est du lac Doiran, un raid heureux qui leur a valu une douzaine de prisonniers bulgares.

Les aviateurs alliés ont bombardé avec succès de nombreux campements ennemis.

Les Evénements de Grèce

Les projets de M. Venizelos

Londres, 26 Juin.

On mande d'Athènes, au *Times* :

« Dès que le Parlement sera convoqué, M. Venizelos présentera son programme.

« L'armée du gouvernement provisoire restera sur le front. Les forces du Péloponèse seront ramenées dans la péninsule et distribuées dans diverses garnisons. L'armée sera remise sur le pied de la paix.

« M. Venizelos commencera ensuite sa grande campagne de propagande dans toute la Grèce, expliquant au peuple que l'intérêt de la Grèce est de se ranger, sans réserve, aux côtés des Alliés ».

La Thessalie et l'Epire adhèrent au gouvernement provisoire

Londres, 26 Juin.

On mande d'Athènes que tous les principaux centres de Thessalie ont adhéré au gouvernement provisoire. Il en a été de même en Epire.

Après le débarquement des troupes françaises à Prévéza, les troupes du gouvernement provisoire ont débarqué à leur tour, ainsi qu'un représentant de M. Venizelos, qui a été reçu avec enthousiasme par la population. Un officier français a remercié le peuple pour la cordiale réception qui a été faite aux Français. Il a remis ensuite le commandement de la ville à un colonel grec.

Les forces grecques et françaises mêlées occupent différents points.

Le général Sarrail acclamé en Thessalie

Salonique, 21 Juin.

(Retardée dans la transmission)

Le général Sarrail est rentré la nuit dernière de Thessalie, où il a été l'objet, de la part de la population, d'un accueil enthousiaste.

A son arrivée à Larissa, le général Sarrail a été reçu par le général Bonel, qui lui a présenté les troupes françaises, admirables d'entrain et de confiance. Le général Sarrail a félicité ces admirables troupes qui ont porté dignement, en Thessalie, le drapeau de la France. M. Sapoundjakis, gouverneur provisoire de Larissa, et le métropolite Papdimitriou, ont prononcé des allocutions enflammées.

Sur le parcours de Volo à Larissa, toutes les gares étaient pavoisées et toute la population, sans distinction, a acclamé le général. L'impression est des plus réconfortantes.

L'Utilisation des Effectifs

Les services d'arrière des armées

Paris, 26 Juin.

La Commission de l'Armée a entendu la lecture d'un rapport de M. Peyronnet et de général Pédoya sur une mission de contrôle, relative à l'alimentation des troupes de diverses armées. La Commission a décidé de demander au ministre de la Guerre de réaliser, dans un bref délai, les améliorations qu'à la suite de ce rapport, elle juge indispensable. M. Abel Ferry a donné connaissance d'un rapport complémentaire sur les effectifs interalliés.

MM. Paté et Dalbiez ont rendu compte des travaux de la Commission de contrôle des effectifs. La Commission a, sur le rapport de M. Rognon, approuvé une proposition de loi ayant pour but de mettre en concordance les textes de la loi du 24 avril 1916 et de celle du 11 décembre 1916 et d'admettre ainsi, au concours de l'Intendance militaire, les candidats du cadre auxiliaire âgés de plus de 32 ans.

MM. Abel Lefèvre, Cels, Lorot et Lavoinne, députés, considérant que les services d'arrière des armées immobilisent beaucoup plus d'hommes que ne le comportent les véritables besoins miliaires, viennent de déposer, avec demande de discussion immédiate, une proposition de résolution invitant le gouvernement à mettre, sans délai, à la disposition de l'agriculture, jusqu'à la fin de la moisson, le quart des effectifs non combattants par l'octroi de permissions agricoles, accordées en commençant par les classes les plus anciennes.

Promotion de Généraux

Paris, 26 Juin.

Par décret en date du 26 juin 1917, rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, ont été promus ou nommés dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée :

Au grade de général de division : le général de brigade Lejaille, en remplacement du général Belin, placé en réserve; le général de brigade Dauvin, en remplacement du général Bigot, placé en réserve; le général de brigade Jullien, en remplacement du général Clergerie, placé en réserve; le général de brigade Deville, en remplacement du général de Villaret, placé en réserve; le général de brigade Martin de Bouillon, en remplacement du général Muteau, placé en réserve; le général de brigade Prax, en remplacement du général Dubois, placé en réserve; le général de division, à titre temporaire, Duport, en remplacement du général Muteau, placé en réserve; le général de brigade Prax, en remplacement du général Dubois, placé en réserve; le général de division, à titre temporaire, Duport, en remplacement du général Baumgarten, placé en réserve; le général de division, à titre temporaire, X..., en remplacement du général Goigoux, placé en réserve; le général de division, à titre temporaire, Baucheron de Boissoudy, en remplacement du général Tavorna, placé en réserve; le général de brigade Targé, en remplacement du général de division Pauffin de Saint-Morel, placé en réserve; le général de brigade Franiatto, en remplacement du général Vidal, placé en réserve.

Au grade de général de brigade : Le colonel du génie Gouret, en remplacement du général Arnous, placé en réserve; le colonel de cavalerie Jouinot-Gambetta, en remplacement du général Morel, placé en réserve; le colonel d'artillerie breveté Lucotte, en remplacement du général Darde, placé en réserve; le colonel d'artillerie Bernard, en remplacement du général Béséo, placé en réserve; le colonel de cavalerie Simon, en remplacement du général Prax, promu.

Le colonel du génie Tissier, en remplacement du général Jullien, promu ; le colonel de cavalerie Magnin, en remplacement du général Martin de Bouillon, promu; le colonel d'infanterie Bourgue, en remplacement du général Cadoux, placé en réserve; le colonel d'artillerie Payeur, en remplacement du général Nudant, promu; le colonel d'infanterie Ciralt, en remplacement du général Sauret, placé en réserve; le colonel d'artillerie breveté, Fournier, en remplacement du général Targé, promu; le général de brigade à titre temporaire Ferradini, en remplacement du général Delaunay, placé en réserve; le général de brigade à titre temporaire Poignon, en remplacement du général Dejaille, promu; le colonel d'artillerie Colin, en remplacement du général Franiatte, promu; le colonel d'infanterie Marty, en remplacement du général Dauvin, promu.

Le général de brigade à titre temporaire Schmidt en remplacement du général Deville, promu ; le général de brigade, à titre temporaire Mollandin, en remplacement du général Duport, promu ; le colonel d'infanterie Vidalon, en remplacement du général Baucheron de Boissoudy, promu.

Le colonel d'artillerie coloniale Franceries, en remplacement du général Barrand, placé en réserve ; le colonel d'infanterie coloniale Pruneau, en remplacement du général Tétard, promu.

Communiqués anglais

26 Juin, 14 h. 40.

Une opération de détail, exécutée avec succès, la nuit dernière au nord-ouest de Fontaine-les-Croisilles, nous a permis de faire un certain nombre de prisonniers.

Un coup de main ennemi a été repoussé, au cours de la nuit, à l'ouest de La Bassée.

26 Juin, 23 h. 40.

Des renseignements complémentaires sur l'opération exécutée la nuit dernière au nord-ouest de Croisilles, il résulte que tous nos objectifs ont été atteints avec des pertes minimes, et que nous avons fait vingt-sept prisonniers. Deux fortes contre-attaques ont été aisément repoussées.

Nous avons poursuivi notre avance et accru nos gains aujourd'hui au sud-ouest de Lens. Les positions allemandes sur les deux rives de la Souchez, sont tombées entre nos mains sur plus de trois kilomètres et environ mille mètres en profondeur. Nous troupes ont occupé le village de la Coulotte.

Une tentative de raid effectuée par l'ennemi la nuit dernière, à l'ouest de la Bassée, nous a valu douze prisonniers.

Deux appareils allemands ont été abattus, hier, en combats aériens, et trois autres contraints d'atterrir avec des avaries. Un des nôtres n'est pas rentré.

Communiqué belge

Le Havre, 26 juin.

Tirs ennemis sur nos voies de communication et luttes d'artillerie, spécialement vives dans les régions de Ramscapelle, Dixmude, Reninque et Pypegaelle.

POURQUOI NOUS NOUS BATTONS

Une Déclaration du général Pétain

Paris, 27 Juin, 1 h. 45.

Le *Bulletin des Armées* publie dans son numéro d'aujourd'hui, mercredi, 27 juin, une longue déclaration du général Pétain. En voici les parties essentielles. Le général débute ainsi :

Pourquoi nous nous battons ? On sait trop peu, ou l'on oublie quelquefois pourquoi nous nous battons.

Nous nous battons, parce que nous avons été assaillis par l'Allemagne. Nous nous battons pour chasser l'ennemi de notre territoire et empêcher, par une paix solide et complète, qu'une pareille agression ne se reproduise. Nous nous battons parce que ce serait un crime de trahir, par une honteuse défaillance, tout à la fois et nos morts et nos enfants. Nous nous battons pour que la paix ramène dans notre pays l'aisance, et conjure une gêne qui serait avec une mauvaise fin de guerre, bien pire que celle dont souffrent les nôtres. Nous nous battons avec ténacité, nous nous battons avec discipline, parce que ce sont les conditions essentielles de la victoire.

Qui a voulu la guerre ? dit ensuite le général.

Il semble que la question ne se pose pas. Tous les documents publiés sont accablants pour nos adversaires, seuls auteurs de la guerre. Mais, depuis quelque temps, les Allemands essaient d'obscurcir, par de nouveaux mensonges, la situation qui n'est que trop claire pour leur condamnation.

D'autre part, les commis voyageurs socialistes du kaiser vont partout en disant : Qu'importent les origines de la guerre, les responsabilités ne pourront être établies, que dans bien longtemps. Ils trouvent, dans certains pays neutres, et malheureusement jusque chez nous, des complices plus ou moins conscients de leur manœuvre, qui répètent : Qu'importent les origines de la guerre.

L'histoire des événements de l'été de 1914 a été dix fois faite. Les document en ont été publiés par tous les gouvernements, y compris nos ennemis, qui en les reproduisant se sont eux-mêmes condamnés.

Battue sur la Marne et l'Yser, arrêtée à Verdun, obligée à maintes reprises de céder du terrain, assiégée peu à peu par l'Europe, l'Allemagne a-t-elle renoncée à son rêve odieux ? Nullement. Sans doute humiliée par ses échecs, affamée par le blocus, saignée elle-même par les combats, désire-t-elle la paix, mais elle la veut pleine d'honneur, comme ils disent, c'est-à-dire pleine de profits.

C'est cette paix qu'elle a prétendu nous offrir, une paix de proie. N'ont été dupes de ces propositions, que quelques Français aveugles. Celles-ci ne visaient qu'à nous attirer dans un grossier traquenard.

Concluant, le général Pétain dit :

Qu'est-ce à dire, sinon que sans oser aujourd'hui les avouer au monde, les Allemands conservent toutes leurs prétentions. Des socialistes allemands essaient de répandre partout la formule : Pas de conquêtes, mais chez eux ils se refusent à désapprouver le gouvernement qui a voulu, veut et voudra toujours des conquêtes.

Le gouvernement allemand a entendu dominer l'Europe, après avoir écrasé ceux qui y faisaient obstacle. Particulièrement la France devait devenir l'esclave des Prussiens. Elle ne le sera pas si elle continue à les tenir en échec.

Mais l'Allemagne n'a nullement renoncé à réaliser ses plans d'écrasement et de domination. Elle a voulu la guerre pour les réaliser. Elle l'a préparée seule en Europe. Seule en Europe, elle l'a désirée, amenée, précipitée, déclarée, rendue inexpiable par ses procédés atroces, par ses moyens. En gardant, sans avoir la loyauté de les vouloir avouer, ses prétentions exorbitantes à la domination, elle fait seule obstacle à la paix.

Sur le Front britannique

Un combat aérien

Londres, 26 Juin.

Un communiqué de l'Amirauté dit qu'au cours d'une patrouille effectuée le 25 juin, trois aéroplanes britanniques rencontrèrent dix appareils ennemis aux environs de Roulers et engagèrent le combat avec eux. Au bout de seize minutes, un appareil ennemi a été vu descendant en flammes. On suppose que deux autres ont été désemparés, mais les nuages empêchèrent de vérifier le fait.

Les trois appareils anglais achevèrent leur patrouille et revinrent intacts.

Contre la Propagande pacifiste

Un projet du ministre de la Justice

Paris, 26 Juin.

M. Viviani, ministre de la Justice, a saisi aujourd'hui la Chambre d'un projet de loi, modifiant l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881. Ce projet a pour but d'assurer, par des dispositions nouvelles, une répression plus active et plus rigoureuse de la propagande qui se fait au moyen de distribution de tracts pacifistes. Le projet du gouvernement est ainsi conçu :

ARTICLE UNIQUE. — Sera puni d'une peine de quinze jours à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de cent à dix mille francs, quiconque aura imprimé ou fait imprimer, distribué ou fait distribuer un écrit, de quelque nature qu'il soit, sans que mention y soit portée du nom et du domicile de l'imprimeur ou si le nom apposé est faux. Le tribunal aura le droit d'ordonner la fermeture de l'imprimerie et la saisie du matériel.

La présente loi sera applicable pendant la durée de la guerre et les six mois qui suivront le décret qui prescrira la démobilisation.

Les dispositions de l'article 463 du Code pénal sont applicables à la présente loi.

Les Buts de Guerre des Alliés

Le gouvernement russe et le pacte de Londres

Londres, 26 Juin.

A la Chambre des Communes, M. King demande au secrétaire d'Etat s'il savait que, le 12 juin, le ministre des Affaires Etrangères russe avait présenté à M. Albert Thomas une note faisant ressortir la nécessité de réunir une conférence de représentants des puissances alliées à une date prochaine, pour reviser les accords relatifs aux buts de guerre des Alliés, si le pacte de Londres du 5 septembre 1914 devait être exclu de cette revision, et si le gouvernement britannique se préparait à répondre au désir exprimé par la note russe.

M. Balfour répond qu'il avait entendu dire que le gouvernement russe avait manifesté l'intention de proposer la réunion d'une telle conférence, mais que le gouvernement britannique n'avait encore reçu aucune communication du gouvernement russe à ce sujet.

Le Complot allemand en Norvège

L'arrestation du courrier impérial

Christiania, 26 Juin.

Les journaux annoncent aujourd'hui que le baron de Rautenfels, qui a importé dans ses bagages des bombes et des machines infernales, avait un passeport de courrier impérial allemand. Ses bagages étaient adressés à la légation allemande à Christiania, et les plombs, qui en garantissaient l'inviolabilité, portaient le sceau du département des Affaires Etrangères allemand. Depuis février, un grand abus a été fait des conventions internationales, qui assurent le libre passage aux courriers des puissances étrangères, afin d'échapper à la surveillance.

Selon l'*Aften Posten*, la légation allemande n'a pas essayé de désavouer son courrier et son bagage. On raconte que le ministre d'Allemagne avait été prévenu de l'arrestation du courrier et que, inquiet au sujet des bagages, il avait demandé que la malle du courrier lui fût délivrée. On invita la légation d'Allemagne à envoyer un représentant pour l'ouverture de la malle par la police, mais aucun représentant de la légation n'y assista.

Les Intrigues allemandes en Suisse

Berne, 26 Juin.

Le Conseil fédéral a constitué la Commission des Affaires Etrangères qui est ainsi composée : M. Schulthess, président de la Confédération ; Calonder, vice-président du Conseil fédéral, et Ador, conseiller fédéral.

M. Dunant, chef de la section des Affaires Etrangères au département politique fédéral, a exprimé, au nom du Conseil fédéral, ses regrets au ministre d'Allemagne, le baron von Romberg, au sujet des récents incidents survenus devant le consulat allemand à Genève.

La Guerre sous-marine

L'attaque d'un voilier danois par un sous-marin

Paris, 26 Juin.

Le 16 mai, entre l'Islande et l'Ecosse, un des bâtiments français qui concourent à la croisière des forces navales britanniques, détachait un officier et quelques marins à bord d'un voilier danois, avec mission de le conduire dans un des ports où l'on procède aux visites de cargaisons qui n'ont pu être effectuées en mer.

Le 22 mai, ce voilier était coulé à coups de canon par un sous-marin qui plongeait aussitôt après. La mer était grosse. Le feu de l'ennemi avait tué un matelot français et avarié la plus grande partie des embarcations du navire danois.

C'est seulement dans la nuit du 28 au 29 qu'un autre voilier rencontra le petit canot des naufragés, exténués par les souffrances de toutes sortes qu'ils avaient endurées. Les trois Français avaient résisté, deux Danois sur cinq étaient morts l'avant-veille.

Bourse de Marseille du 26 Juin

3 % nominatif, 60 45; coupures, 60 45. — 3 % au porteur, 60 45; coupures de 100 fr., 60 45. — 3 % mortissable nominatif, 70 50; au porteur, 70 50. — 5 % 1915-1916, 87 80; coupures de 200 fr. et au-dessus, 87 60. — Japon 4 % 1905, 90 50 ; 4 % 1910, 87.— Russie consolidé 4 %, coupures de 20 fr. de rente, 61; 5 % 1906, 76. — Turquie, 62 50. — Panama, 111. — Mines de Graissessac, 550. — Ville de Paris 1892, 260 50; 1910 3 %, 289 50. — Communales 1879, 430. — Foncières 1879, 472. — Foncières 1885, 338; cinquièmes, 66 50. — Communales 1891, 298. — Communales 1899, 326. — Communales 1906, 363. — Communales 1912, 191 50. — Crédit Foncier 1917, 328; 240 fr. non versés, 303 25. — P.-L.-M. 3 % fusion ancienne, 328 75; fusion nouvelle, 325 75. — Société Marseillaise, 600. — Fraissinet et Cie, 883. — Messageries Maritmes, 225. — Compagnie Mixte, 475.— Transatlantique ordinaire, 316; action de priorité, 308. — Transports Maritimes, 1185 — Grand'Combe, 2700. — Energie Electrique du Littoral Méditerranéen, 559. — A Granoux, 153. — Huilerie et Savonnerie de Lurian, 395. — Enfida, 910. — Immobilière Marseillaise, 492. — Afrique Occidentale Française, 1650. — Chantiers et Ateliers de Provence, 930. — Ciments Romain Boyer, 135. — Commerciale Française de l'Indo-Chine, 337. — Docks et Entrepôts de Marseille, 450. — Extrême-Orient, 484. — Fournier L.-Félix et Cie, 272. — Froid sec, 132. — Grands Travaux de Marseille, 833. — Raffineries de soufre réunies, 248. — Ville de Marseille, 1899, 437; 1917, bons communaux de 500 fr., 507. — Trafic Maritime, 485. — Tramways, 280. — Verminck C.-A. et Cie, 134 50.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Rome, 26 Juin.

Le combat continue sur le plateau d'Asiago, depuis la nuit du 24 au 25. Nos troupes résistent aux efforts désespérés de l'ennemi, qui, malgré les pertes très élevées qu'il subit, cherche à réoccuper les positions perdues récemment par lui.

Dans la région du mont Ortigara les attaques et les contre-attaques se succèdent sur les positions disputées. Des actions diverses, tentées simultanément par l'adversaire sur d'autres endroits de ce front, ont été facilement enrayées.

Sur le Carso, pendant la nuit dernière, nos troupes ont rectifié le front en avançant notre première ligne au sud de Versio.

L'activité aérienne a été intense.

Hier, un avion ennemi, abattu par nos batteries, est tombé sur la ligne au nord du...

Pendant la nuit, une de nos escadrilles a bombardé les ouvrages militaires de Nabrésina et de Prossocco. Elle est ensuite revenue indemne à sa base.

ETAT-CIVIL

L'état civil de Marseille a enregistré, dans la journée d'hier, 33 naissances, dont 9 illégitimes, et 33 décès, dont 5 d'enfants.

Bulletin Financier

Paris, 26 Juin. — La tenue de la cote est, pendant cette dernière séance, moins bonne que la veille, surtout en banque. Nos rentes répètent les cours d'hier, mais toutefois restent coutenues. Il n'y a pas eu aujourd'hui de transactions importantes sur les actions de nos Compagnies de chemins de fer et sur celles de nos établissements de crédit. Le groupe espagnol est toujours faible. L'Extérieure par exemple abandonne encore un point et demi. L'hésitation qui prédomine aujourd'hui sur les valeurs industrielles russes qui, somme toute, se présentent en moins-value appréciable, a eu une répercussion sensible sur les cours des valeurs cuprifères, des porphyriques américaines et principalement sur ceux des diverses valeurs caoutchoutières. Mines d'or diversement traitées.

Savon Dentifrice ERASMIC 1 Fr. la Boîte.

HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

Le bandage GLASER guérit la hernie.

C'est l'affirmation de tous ceux qui, affligés de hernies, furent guéris, grâce à la méthode rationnelle et curative du célèbre spécialiste.

Le bandage de M. J. GLASER est absolument sans ressort ; il maintient les hernies les plus fortes et les plus anciennes, les guérit et les fait disparaître.

Dans un but humanitaire, l'essai est fait gratuitement. Allez tous voir cet éminent praticien à :

Pertuis, 29, hôtel du Cours.
Arles, 30 juin, hôtel du Forum.
MARSEILLE, 1er, 2 et 3 juillet, hôtel des Négociants, cours Belsunce.
Avignon, 4, Grand-Hôtel.
Orange, 5, hôtel de la Poste et des Princes.
Carpentras, 6, Grand-Hôtel du Cours.
Apt, 7, hôtel du Louvre.
Tarascon, 8 juillet, hôtel du Louvre.
Cavaillon, 9, Grand-Hôtel Moderne.
La Ciotat, 10, hôtel du Commerce.
Toulon, 11, hôtel du Nord.

Brochure franco sur demande à M. J. GLASER, 63, boulevard Sébastopol, Paris.

Ceintures ventrières pour déplacement de tous organes.

Un ASTHMATIQUE GUERI en 1 MOIS contre toute espérance, indique remède. — Preuves. Ecrire : C. DEPENSIER, à Soisy-s/-Montmorency (S.-et-O.)

AMPUTÉS

La main et les bras articulés automatiques CAUET sont, à juste titre, reconnus partout et par tous comme étant les seuls appareils utiles possédant le maximum de rendement et de perfectionnement, et les seuls permettant aux glorieux amputés de reprendre leur place dans l'activité sociale. Ceux-ci peuvent se convaincre que cette réputation n'est pas usurpée. Le représentant général, M. Gilmant est à Marseille, il se tiendra à leur disposition, 35, allées des Capucines, du 21 au 25 juin, et les 7, 8 et 9 juillet, de 2 heures à 6 heures. Il sera à Aix-en-Provence, hôtel de la Mule-Noire, les 27, 28 et 29 juin, à Arles, à l'hôtel du Forum, les 4, 5, et 6 juillet, de 2 heures à 6 heures. Envoi du catalogue gratuit sur demande.

POILS et duvets détruits radicalement par la CRÈME ÉPILATOIRE PILOBE Effet garanti. Le flacon 5 francs fco. DULAC, Chte, 10bis, Av. St-Ouen, Paris.

Vente en pains de 1 k., 500 gr., 250 et 100 gr.

EXQUISE ET MOINS CHÈRE la BOVÉOSE REMPLACE LE BEURRE

Seul fabricant : Société des Fondoirs Ferrier, Marseille

Inouï et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DEVANTS INCASSABLES 62 fr.

A l'Inouï Tailleur — Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 87 — MARSEILLE

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS, MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

La manière d'Antée et celle de Mme Roy

Antée, personnage de la mythologie, prenait des forces nouvelles chaque fois qu'il touchait la terre de son pied. Il est bien dommage que cette excellente recette pour devenir fort n'ait aucun effet sur nous autres, pauvres humains. On ne verrait certainement plus de jeunes filles pâles, de garçons malingres et chétifs, et le chemineau à la mine hâve, à l'air exténué qui, à la tombée de la nuit, vient frapper à votre porte, demandant un morceau de pain, serait un personnage de légende. Puisque nous n'avons pas à notre disposition, pour retrouver nos forces, les moyens surnaturels d'Antée, contentons-nous des moyens humains dont nous disposons, moyens dont le meilleur, les Pilules Pink, réussissent moins instantanément, c'est vrai, mais tout de même fort bien.

Les Pilules Pink, tel a été le moyen employé par Mme Roy, couturière à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), épuisée par des couches consécutives :

Mme ROY

« Je viens vous remercier, écrit-elle, du grand bien que m'ont fait vos Pilules Pink. A la suite de quatre couches consécutives, j'étais fort anémiée. J'étais pâle et sans forces et le plus petit ouvrage me fatiguait outre mesure. On m'a conseillé pour me rétablir de prendre vos Pilules Pink. J'en ai fait une cure et depuis ce temps, je me porte fort bien. Mes forces sont revenues, j'ai de bonnes couleurs et je mange de fort bon appétit ».

La cure des Pilules Pink est bien le moyen le plus simple et le plus économique à employer pour retrouver les forces et la santé. Avec les Pilules Pink, pas de régime compliqué. Vous mangez ce qui vous plaît et vous n'avez comme tout traitement qu'à prendre deux ou trois pilules par jour au moment des repas. Elles sont économiques parce qu'elles guérissent et qu'elles guérissent vite. Entre un médicament qui vous guérira, mais qui y mettra du temps et celui qui vous guérira en quelques jours, vous n'hésiterez pas, n'est-ce pas ? Les Pilules Pink guérissent en quelques jours parce qu'elles donnent du sang avec chaque pilule.

Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, neurasthénie.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les six boîtes, franco. Plus 0 fr. 40 par boîte, montant de la nouvelle taxe applicable aux spécialités pharmaceutiques depuis le 1er juin.

N'OUBLIEZ PAS de faire parvenir à nos soldats de l'alcool de menthe de RICQLÈS Produit hygiénique indispensable Le meilleur des dentifrices. Exiger du Ricqlès

VERMOUTH CINZANO ASTI

La Neurasthénie, *l'anémie, toutes les dépressions physiques et morales résultant de l'appauvrissement du sang, sont* Vaincues par LA FERROCARNINE Phosphatée du Dr VILLARD EN VENTE dans toutes les Pharmacies

LA BEAUTÉ DU TEINT *ne s'obtient que par le fonctionnement régulier de l'appareil gastro-intestinal,* un seul GRAIN de VALS *au repas du soir* tous les 2 ou 3 jours donne teint clair, haleine pure.

REMERCIEMENTS

Mme veuve J. Desmoulins et sa famille remercient bien sincèrement leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès et de la messe de sortie de deuil de M. Frédéric DESMOULINS, du 10e d'artillerie à pied, mort pour la France.

AVIS DE DECES ET DE MESSE

Mme veuve Louis Darboux et ses enfants ; les familles Darboux, Chaulet, Richard et Alquié ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

Monsieur Louis DARBOUX

leur époux, père, fils, frère et oncle, caporal au 34e régiment d'infanterie coloniale, tombé au champ d'honneur le 30 mars 1917, à l'âge de 31 ans. La messe de sortie de deuil sera célébrée demain jeudi 28 du courant, à 9 heures, en l'église Saint-Lazare.

Les familles Michel et Brun font part du décès de M. MICHEL Louis-Honoré, mort pour la France, et prient d'assister à la messe qui sera dite samedi 30 du courant, à 8 heures, en l'église de Saint-Henri.

AVIS DE DECES

La Pitié Suprême prie ses adhérents (hommes ou dames) et toutes personnes qui pourraient se joindre à elle d'assister aux obsèques du soldat EMERIE Antoine, du 24e colonial, mort pour la Patrie, qui auront lieu aujourd'hui mercredi 27 du courant, à 4 heures, à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Barthélemy.

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

A TITRE de RECLAME MISE EN VENTE 1o pendant un mois de MONTRES solides, de fabrication soignée, d'un prix au-dessous de la valeur de la fabrication.

UNE MONTRE pour homme, remontoir, système Roscop patent, très solide mouvement de précision, haute nouveauté, marchant 36 heures, garantie 3 ans, à huit fr. 50 ;
2o BRACELET-MONTRE, pour homme ou dame, même qualité, à 10 fr. 50 ;
3o MONTRE, à remontoir, pour dame, à 10 fr. 50.

HORLOGERIE-LUMIERE, rayon 3, rue du Pont-Louis-Philippe, 11, PARIS

Envoi contre mandat-poste ou contre remboursement, aucun risque, NOUS ECHANGEONS, ET, AU BESOIN, RETOURNONS L'ARGENT. Prime à tout acheteur. Nota : Pour le front, la Poste n'accepte pas de remboursement.

MALADIES SECRÈTES Ecoulements, Maladies de peau, Maladies coloniales, Rétrécissements, Impuissance, Hémorroïdes, Métrites. Guérison radicale et rapide. Consultations toute la journée et p. CORRESPONDANCE, 20, rue Colbert, 20. Quinze ans d'existence. — INSTITUT SPECIAL, docteur de Paris, licencié ès-sciences, ex-interne au concours des hôpitaux de Paris, officier I. P. méd. d'or (exposition d'hyg.). — NOTA : Guérison radicale de la Syphilis par Méthode nouvelle de reconst. minérale du plasma sanguin, 60 à 90 jours, suivant les cas. Sérum de Quéry et Nicolle. Prix de l'Injection du 606 d'Ehrlich dose forte, vingt francs.

MALADIES : SECRETES ET DE LA PEAU. Guérison la plus sûre et la plus rapide par la Méthode Cassius (*40 ans de succès*). Consultations gratuites, 13, rue d'Aix, Marseille. Envoi de la Méthode contre timbre-poste de 25 centimes.

MORUE NOUVELLE au détail 1 f. 85 LE KILO DELPIH, 6, rue Magenta

CONSTIPATION La plus ANCIENNE, la plus OPINIATRE *Guérie Radicalement par les* **GRAINS SAVONNEUX DE VICHY**

Purgatif agréable et doux, agissant sans coliques ni douleurs. — L'étui 1.45, impôt compris, DEPOTS : à Marseille, Phie BRACHAT, BEL, pharmacien, successeur, 27, rue Poids-de-la-Farine (coin rue Longue-des-Capucins) ; à Draguignan, Phie BEL ; à Toulon, Phie GORLIER Frères. — EXIGER BIEN le mot SAVONNEUX.

Café Torréfié "Le Cabanon" Supérieur à tous. Les plus vastes magasins de cafés verts et torréfiés de toutes qualités. Brûlerie Régionale de Cafés Rue NATIONALE, 62-64 MARSEILLE (Tél. 41-40) Expéditions par colis postaux franco Env. du prix-cour. sur demande

ECOULEMENTS Guérison rapide par le SPECIFIQUE AMERICAIN PHARMACIE DU GLOBE 34, r. d'Aubagne, 34, Marseille

17e Année

On peut Gagner 500.000 fr. Avec DIX FRANCS en achetant une OBLIGATION FONCIÈRE OU COMMUNALE 1917, conformément à la Loi du 12 mars 1900, rapportant 16 fr. 50 d'intérêt par an payables les 1er octobre et 1er avril, sous déduction des impôts, payable DIX francs en souscrivant et le solde par mensualités pendant deux ans seulement. Dès le premier versement, on devient seul propriétaire du titre comme s'il était payé comptant et l'on a droit à la totalité du lot gagné et aux intérêts semestriels.

TIRAGE LE 10 JUILLET 1917

2.470.000 francs de lots annuellement

70 Lots de 500.000 francs	840 Lots de 5.000 francs
350 — 250.000 —	3.500 — 1.000 —
420 — 50.000 —	21.000 — 500 —
420 — 25.000 —	LE RESTE à 300 —

Tirages les 10 Juillet, 10 Septembre, 10 Novembre, 10 Janvier, 10 Mars, 10 Mai de chaque année. Numéro de suite.

Les demandes sont reçues jusqu'au 10 JUILLET 1917, midi

Mandat de DIX Francs à M. le Dr du CRÉDIT FAMILIAL ALGÉRIEN ALGER — 10, RUE D'ISLY, 10 — ALGER

Seul établissement dont les opérations de crédit sont autorisées par la loi spéciale du 12 mars 1900.

Le plus puissant établissement de ventes à crédit du monde entier

75.000.000 de francs de contrats en cours

On peut souscrire télégraphiquement

12.50 par poste avec mode d'emploi

UN PLAISIR pour les MESSIEURS est celui de se raser admirablement, sans aucun danger et en moins de cinq minutes, avec le merveilleux et réputé rasoir de sûreté l'ELECTRIC BARBER No 2.

Prix du Rasoir dans son Ecrin, monture finement argentée : A 12 lames, 24 tranchants..... 12 fr. Trousse complète avec blaireau et Savon *Colgate*..... 20 fr.

Lames s'adapt. sur le *Gillette*, la douz. 4 f.

Fabrication spéciale de la Coutellerie PHILIP Cadet, 14, rue Rouvière (angle rue d'Aubagne), Marseille. Couteaux poche, tous genres pour militaires. Fabrication, aiguisage, réparations tous les jours.

Maison de confiance fondée en 1858

MALADIES DE LA FEMME

LA METRITE

Exiger ce portrait

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

Ce sont les femmes atteintes de Métrite

Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux Maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux idées noires. Elles ont ressenti des Lancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la Métrite, la femme doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY guérit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'*Hygiénitine des Dames* (1 fr. 50 la boîte).

Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la *JOUVENCE de l'Abbé SOURY* à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir : Métrite, Fibromes, mauvaises suites de couches, Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Accidents du *Retour d'Age*, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, toutes Pharmacies ; 4 fr. le flacon, 4 fr. 60 franco ; les 3 flacons franco gare contre mandat-poste 12 fr. adressé Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

(Notice contenant renseignements gratis)

Ajouter 0 fr. 40 par flacon pour l'impôt

Régénérateur des Bronches du Dr Auber guérit sûrement et rapidement Phtisie, Tuberculose, Bronchites, Coqueluche, Rhume, Asthme, Grippe, Influenza.

Prix : 6 francs le demi-litre, impôt compris (Franco par 6 flacons)

Pharmacie CODOL, 83, rue de la République, Marseille

SYPHILIS CONSULTATION 2 fr. Analyse du Sang **606** Voies urinaires. - Electrolyse. - Plaies des jambes. Cours Belsunce, 2. INSTITUT CLINIQUE, de 9 à 12 heures et de 2 à 7 h. Dimanches, de 9 à 11 heures.

MINISTERE DE LA GUERRE

Service de l'Habillement

Les entrepreneurs qui peuvent confectionner rapidement chemises et caleçons et qui sont connus de la 2e Sous-Intendance sont priés de se présenter à la dite Sous-Intendance avant le 30 juin prochain pour la passation éventuelle de marchés.

BONNE dactylographe, instruite, ayant expérience et pratique commerciale, bons appointements en rapport capacités, est demandée Savonnerie La Vierge, rue d'Eguison, Marseille. Ecrire donnant tous renseignements utiles ou s'y présenter.

MARINE NATIONALE

ADJUDICATION

à Toulon le 18 juillet 1917 pour l'entreprise de vidange des fosses et tinettes des établissements de la Marine.

Importance approximative de l'entreprise, 12.500 fr. Cautionnement exigé, provisoire, 200 fr. ; définitif, 400 fr. Durée du marché, un an.

APPRENTIS mécaniciens, déjà travaillé, 16 à 18 ans, demandés, ateliers, boulevard Didier, la Cabucelle.

AVIS M. Adrien Constant, rue Châteauredon, 1, ne reconnaît plus les dettes de sa femme, née Maria Bourge.

SAGE-FEMME BASSAS-CAILLOL, 4, boulevard Madeleine Consult. t. l. j., t. heure, soins, prend pens., prix mod., place enf. sans formal., conseils grat.

A TABLE buvez la Framboisine rouge et entre les repas buvez la Citronnade anisée, délicieuses boissons, 8 cent. le lit. Echoa pr faire 5 lit. le poste contre 90 cent. Distill. Noirot, Nancy.

TRINQUEBALLES 4 trinqueballes fortes dimens. demandés. Valot-Tempier, rue Colbert, 5.

OUVRIERS tonneliers demandés, chez Vanney, rue Candolle, 1.

SIROP INFANTILE GIMIÉ contre CONSTIPATION, VERS, CONVULSIONS, TOUX, CROUTES de LAIT, RASQUETTES, GLAIRES, MUGUET. En vente partout. Dépôt : Phie MEILHAN, 8, all. Meilhan. Se méfier des imitations.

ÉCOULEMENTS anciens ou récents guéris en 3 jours, sans injection, par les CAPSULES St-AMARIN Phie MEILHAN, 8, all. Meilhan, Marseille

COMMUNIANTS ! PHOTO-MIDGET 38, rue Saint-Ferréol Offre une superbe prime

ARRIVAGES considérables tasses café, thé, bols, assiettes, gargoulettes poreuses, 1 fr. la pièce, filtres à eau tous les systèmes, boulevard Dugommier, 6, à côté de l'épicerie Potin.

ON DEMANDE ouvrières pour coutures à la main des havre-sacs. S'adr. quai Rive-Neuve, 20.

LES DENTIERS "W. LEWIS" (marque déposée), sont fabriqués par

MARSEILLE-DENTAIRE

5, RUE PARADIS. — EXTRACTIONS ABSOLUMENT SANS DOULEUR. — Dentiers « LEWIS » et tous systèmes

Annonces Economiques "Classées"

Les ANNONCES doivent nous parvenir :

Le Mardi soir avant 5 heures pour paraître le Mercredi ;
Le Jeudi soir avant 5 heures pour paraître le Vendredi.
Elles sont reçues aux bureaux de l'AGENCE HAVAS, 31, rue Pavillon.

50 centimes la ligne. — Minimum : 2 lignes.

DEMANDES D'EMPLOIS

DAME certain âge, proménerait après-midi enf., vieillard infirme ou autre occupation. Léon, rue Paul, 26.

CHAUFFEUR mécanicien d'auto, connaissant la vapeur et l'électricité, marié, non mobilisable, cherche place de sa profession. S'adr. chez Michel, tailleur, 10, rue d'Aix.

JEUNE HOMME repasseur demande emploi. S'adr. rue Coutellerie, 12, bar.

BON amat. photo. fer. tra. tirag. brom. cart. ou dem. pet. empl. chez phot. Gautier, rue Séry, 10, rez-de-chaussée.

HOMME sérieux, bonnes références, demande à faire encaissements et livraisons. Ecrire Viel, 102, Grand'Rue, Saint-Just, Marseille.

DESSINATEUR disposant 2 heures par jour demande occupation. Fabre, 27, rue Estelle.

AJUSTEUR-MECANICIEN demande place, encor pour campagne : F. C., bar Mûrier, l'Estaque-Gare.

BON ajuseur de machine à coudre demande place : F. C., bar Mûrier, l'Estaque-Gare.

ON DEMANDE cisaille à tôle, plieuse cintreuse. Courdy, 88, boulevard Baille.

FORGERONS-RIVEURS en lits, demi-ouvriers sont demandés 88, boulevard Baille.

ON DEMANDE deux coupeurs pour tiges chaussures chez Forchino, 165, r. Sainte.

DES bonnes ouvrières tailleuses peuvent toujours se présenter 25, rue Pavillon, chez Mme Ferrand.

ON DEMANDE jeune fille pour aider au ménage journée ou après-midi, 67, rue Sainte-Cécile, au 2e, sonnez 3 fois.

ON DEMANDE jeune homme 16 à 18 ans pour emballages et expéditions, sans bons certificats ou références, inutile se présenter. Rossow, 6, rue Magenta.

ON DEMANDE de bonnes ouvrières jupières et corsagières, 34, rue de Rome.

ON DEMANDE jeune homme 14 à 15 ans pour livrer en ville, prés. par parents, 12, rue Sébastopol, au magasin.

ON DEMANDE un coupeur à la série et des piqueuses de bottines, 38, rue d'Italie.

ON DEMANDE bonne ouvrière pour la jaquette tailleur et bonne corsagière, rue de Rome, 187, au 2e.

ON DEMANDE bonne sérieuse dame seule, 10, rue Fortunée, au plombier, b. références. S'adres. de 2 h. à 4 h. mercredi.

JEUNE BONNE à tout faire, pension bourgeoise, 2, rue Rameau, 1er, 9 h. à 11 h., non couchée.

ON DEMANDE demi-ouvrière repasseuse, une apprentie dégrossie, rue Sainte-Philomène, 50.

ON DEMANDE une bonne en plein, très sérieuse, bar Maurice, rue Corneille, 10, très bonnes références exigées.

ON DEMANDE aux bains du Château, plage du Prado, une laveuse et un batelier, très pressé.

ON DEMANDE un petit employé présenté par ses parents, 5, cours Pierre-Puget, 2e étt.

ON DEMANDE des ouvrières et des demi-ouvrières repasseuses, rue Saint-Jacques, 38.

ON DEMANDE une bonne à tout faire sachant un peu la cuisine, références exigées. S'adresser boulevard d'Athènes, 11.

ON DEMANDE bon commis, chapellerie, rue Cannebière, 24.

VILLARD, 23 a, place Thiars, demande un ouvrier typographe, un papetier connaissant le registre à l'anglaise.

DENTISTE demande apprenti dégrossi. Guller, 2, cours Belsunce, Marseille.

BONS ajusteurs tourneurs demandés, rue de Crimée, 29.

ON DEMANDE un contremaître pour la surveillance de la coupe du cuir, un bon coupeur de cuir, un bon fraiseur de talons, à l'usine Charpin, 8 et 10, rue Florac. S'y présenter.

ON DEMANDE fillette de 14 à 15 ans pour aider soins ménage sans enfant, rue Monbrion, 6, concierge.

DEMOISELLE très au cour. trav. bureau, expéditions, douane, octroi, demande place, réf. Ecr. Burle, 22, rue des Beaux-Arts.

ON DEMANDE une ouvrière repasseuse cinq demi-journées par semaine. Mme Samat, rue des Abeilles, 2.

MARGEUSE en typo connaissant la minerve est demandée, imprimerie Sauvion, rue de la Paix, 11.

ON DEMANDE ouvrières, demi-ouvrières couturières, 3, boulev. de la Madeleine, 1er.

ON DEMANDE deux apprenties payées de suite, A la Coiffure Modèle, rue Estelle, 1.

TRES BONNE OUVRIERE modiste. Mme Prat, Grand'Rue, 67, Marseille.

ON DEMANDE une bonne à tout faire, non logée. S'adresser 94, rue de Rome, au 1er.

MECANICIENNES pour repassage de faux-cols, à 4 fr. 50 par jour, sont demandées, ainsi qu'une apprentie, payée de suite, boulevard de la Blancarde, 82.

OUVRIERS et demi-ouvriers typographes sont demandés chez Xavier Aschero, rue des Princes, 16, travail assuré, place stable.

BONS ouvriers cordonniers cloué et cousu main sont demandés chez Gottéro, Saint-Louis, 138.

ON DEMANDE ouvrières feuillagistes et pour la feuille teintée en perles rue de la Providence, 1 A.

AVIS aux portefaix et négociants d'huile : Ouvriers tonneliers capables demandent travailler sur quai. Tél. 43-58, M. Yborra.

BONNES à t. faire, cuisinières, f. de chambres, m. bourgeoises avec référ. demandées. Assoc. plac. Jeunes Filles, 35, rue Vacon.

ON DEMANDE j. f. sachant un peu coudre 1 fr. 50 en débutant. Chauvin, rue Rouvière, 6, au 3e.

ON DEMANDE une jeune fille et une plongeuse pour bar et restaurant, rue Beauvau, 22.

ON DEMANDE des f. de ch., bonnes d'enfants, cuisinières, bonnes à tout faire, frotteuses, rue Sainte-Philomène, 105, à l'Œuvre.

ON DEMANDE des ouvriers et demi-ouvriers ébénistes ou menuisiers, traverse de l'Olivier, 82.

ON DEMANDE fillettes de 12 à 14 ans, travail facile et courses, payées. S'adresser concierge, 5, place de la Joliette.

ON DEMANDE des mécaniciennes avec ou sans machine pour confection militaire, 5, rue des Vignerons, au premier.

BOURSE DU TRAVAIL (téléphone 9-29). — On demande : des charbonniers, des bûcherons, des manœuvres et un chef de chantier (bonnes références) pour la coupe des arbres dans les Basses-Alpes ; des ouvriers mineurs, à Gémenos ; des manœuvres pour engrais chimiques, à Septèmes ; un camionneur-livreur pour trois chevaux, à Septèmes (très bonnes références) ; des ouvriers maçons, des mineurs-boiseurs et des terrassiers, à Quissac (Gard) ; un ouvrier typographe ; un demi-minerviste ; un ouvrier papetier connaissant bien le registre ; un ouvrier tapissier en meubles ; un pompier-tailleur pour hommes ; des ouvriers caissiers-layetiers ; un ouvrier cordonnier pour le cloué dames ; des ouvriers électriciens ; des tourneurs sur bois ; un cuisinier ; des ouvriers forgerons ; des frappeurs ; des ouvriers ou demi-limeurs-ajusteurs-carrossiers ; des ouvriers charrons ; un polisseur sur métaux ; des ouvriers serruriers ; un ouvrier teinturier-dégraisseur ; un garçon sachant traire (logé et nourri) ; un homme sachant traire et faucher ; des ouvriers et un bon demi-plombiers ; des manœuvres pour le pavage ; des tonneliers-rabatteurs (aux pièces) ; un teneur de pieds ; un garçon de bureau de 15 à 16 ans ; un aide-infirmier pour tout faire ; un jeune homme de 15 à 16 ans pour conduire charreton attelé ; un plongeur-officier ; des apprentis : plombiers et serruriers dont un dégrossi ; des ouvrières et des apprenties margeuses en litho ; une ouvrière tailleuse ; une cuisinière et une femme de chambre dans hôtel au dehors ; une ouvrière et une demi-pompières ; des ouvrières pantalonnières (travail à emporter) ; une commise pour nouveautés et confection ; une ouvrière piqueuse de bottines ; une apprentie posticheuse (payée de suite). S'adresser à la Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats ou pièces d'identité.

LEÇONS

LES PERSONNES de la région du Midi trouveront aux Etablissements Jamet-Buffereau, allées de Meilhan, 15, à Marseille, toutes facilités pour apprendre sur place en leçons particulières ou par correspondance la comptabilité et la sténo-dactylo. Programme gratuit. Diplômes. Facilités de paiement.

STENOGRAPHIE PREVOST DELAUNAY
Leçons particulières
Cours de répétition pour jeunes gens
Cours spécial pour jeunes filles
Rue du Coq, 44, rez-de-chaussée

APPRENEZ LE COMMERCE comptabilité, correspondance, calligraphie, anglais, sténo-dactylo, cours d'entraînement examen en juillet, prix, médailles, diplômes, etc. Placement gratuit. Cours par correspond. Concours élèves offic., banque, pes. jurés, postes et télégraphes, ponts et chaussées, Institut Commercial Colbert. Fondé en 1900, rue des Feuillants, 6. Ouvert toute l'année. Heures spéciales pour cours réservés aux jeunes filles.

T. S. F. JEUNES GENS. Apprenez la T. S. F. Vous naviguerez sur les navires de commerce. Adressez-vous à la Compagnie Générale de Radiotélégraphie, 27, rue de la République. Ouverture prochaine de cours. Directeur : M. Legoueix, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

JEUNE DAME, prof. français, arts d'agréments, prend. j. garçon ou fillette en pension. S'adresser bureau du *Petit Provençal*, à Aix.

HOTELS RECOMMANDES

L'ETABLISSEMENT THERMAL DE CAMOINS-LES-BAINS, dont les eaux sulfureuses calciques naturelles sont garanties sans mélange, offre à tous les rhumatisants, arthritiques, eczémateux et blessés de la guerre (plaies, contusions, suites de fractures), l'avantage de se guérir, à peu de frais, sans quitter Marseille. Tramways, gare Noailles, 15 centimes.

PENSIONS DE FAMILLE

FAMILLE honorable dem. pensionnaire à la campagne, commune d'Allauch, préfér. pensionné, blessé de guerre, prix modéré. S'adr. Delajouane, 78, rue Jardin-des-Plantes, de 2 à 7 h.

PROPRIETES

A VENDRE, boul. Sacoman, 12 (Pont-de-Vivaux), maison, 4 p., 435 m., jardin, arbres fruitiers, bassin, lavoir, puits, eau canal, clôturée ; comptant, 4.000 ; facil. 4.500. S'ad. rue Montée-Belle-Vue, 10 (Endoume).

LOCATIONS

BELLE CHAMBRE meublée, électricité, à louer, pension facultative. S'adr. boulevard Jardin-Zoologique, 40, au 1er.

DEM. de suite app. 3 ou 4 p. vides, de 3 à 400 fr. Paie un an avance. Ecr. Bellot, 8, rue Pyramide.

DEUX pièces meublées demandées pour deux mois, dans campagne, même chez paysans. Ecrire rue de la Loge, 9. Marseille, Mme veuve Rouvière.

JE CHERCHE chambre ou petit appartement vide, centre, Martel, 93, rue de Rome.

A LOUER chambre meublée 40 fr., une à 35, électricité, 42, allées de Meilhan, au 1er.

JOLIE CHAMBRE meublée à louer dans maison bourgeoise, 2, rue de la Taulière, angle rue Sainte.

JE CHERCHE camp. avec écurie-remise, pas éloignée. Meiffren, 2, boul. Burel.

BELLE CHAMBRE meublée à louer, indépendante, à personne sérieuse, rue de la Paluds, 30, au 4e.

ETALAGE à louer pour vente herbages, primeurs, 5, chemin des Chartreux.

A LOUER belle chambre meublée avec ou s. cuisine ; exp. Midi ; maison tranquille. S'adresser concierge, 78, rue République.

ON DEMANDE appartement vide de 3 à 450 francs, quartiers Plaine ou Réformés, paie 6 mois d'avance. Ecr. Mattéi, 36, rue République.

JE CHERCHE appartements 4, 5 ou 6 pièces. Faire offre Dary Martin, 4, rue Ballard au premier.

FONDS DE COMMERCE

COMESTIBLE A CEDER quartier populeux (50 ans existence), recette 125 fr. avec progression. S'adresser Humbert, défenseur, rue Rouvière, 4.

A CEDER pour cause santé hôtel pension de famille, bien achalandé situé au Plan d'Aups (Var), près Sainte-Baume. Affaire exceptionnelle. Séjour d'été idéal, très ombragé. S'adresser ou écrire S. B., boulevard Mérentié, 21, au 4e.

BAR-RESTAURANT et vins, 14 le même, petit loyer, long bail, recette 120 fr. par jour ; prix, 4.000 fr. ; facilités et mise au courant, 77, rue Vincent.

OCCASIONS

MARCHAND DE MEUBLES ayant acheté vieux meubles, 6, traverse Cascade, Endoume, est prié donner son adresse, bureau du *Petit Provençal* pour acheteur.

CARTES POSTALES 100 spl. brom. mat viré, fantais. ou milit. f. 5.50, dépareil. f. 4.50, vues guer. f. 3 ; collage, gélat. rizal. toile peint. papier envel. 20 cartes et 1 brodée f. 1.50. Aivazidi, 36, rue Pastourelle, Paris.

ON ACHETE bijoux or, brillants et pierres fines, 25, rue de la République.

MACHINES A COUDRE pour confection, cannet. centrale, vent., achet., r. Vincent, 98.

BELLE OCCASION, à vendre camions, mylord, victoria, phaéton, calèche, harnais, breaks à 8 et 10 places, camionnage à remettre. S'adresser à M. Bonnet, camionneur de la Compagnie P.-L.-M., à Bessèges (Gard).

A VENDRE chambre et salle à manger, rue Rouvière, 4, au 1er.

TRICOTEUSE ét. neuf, gazomètre cuivre, p. billard grande plaque marbre, grande baignoire zinc, grande caisse eau, plombée, séparations, cloisons bois, lot, lits fer, som., charrette fourrag. b. état. Mazarin, rue Barthélemy, 25.

VOITURE pour infirme s'actionnant avec les mains, roues à billes et caoutchouc à vendre. S'adr. F. Escoffier, Miramas (Bouches-du-Rhône).

TRES belle machine à coudre à bureau fermé, 5 tiroirs, canette centrale, autres grosses et petites, riches occasions, 35, rue de Village, magasin.

A VENDRE chambre noyer ciré, lit, sommier, armoire à glace, commode, table de nuit, allées de Meilhan, 42, au 1er.

SUIS acheteur outillages ferblantier. M. Richard, place Saint-Michel, 45, Marseille.

MACHINE « Singer » pour la confection et autres grosses et petites, 99, av. d'Arenc.

DEUX grandes lessiveuses en tôle galvanis., de 80 c. de diamètre, état neuf, à vendre, 82 boul. de la Blancarde.

MACHINES A BOUTONNIERES
Machine Singer, état neuf
Matériel pour couper au sabre
à vendre, 45, rue Sainte, au 1er

MACHINE A COUDRE depuis 25 fr. et autres pour confection (réparations), 43, Grand'-Rue, 2e étage.

ANIMAUX

A VENDRE bon cheval tout attelé, tombereau et six palans état neuf. S'adresser à M. Cattier, rue Cavaignac, 45.

COUPLE POLICIER belge, 9 mois et demi. S'adresser chez Maria, chemin de Montredon, 209, Vieille-Chapelle.

MARIAGES

MARIAGES sérieux et honorables, sans agence, par journal *Le Réveil*, 6 *bis*, rue du Sénéchal, à Toulouse. Discrétion assurée.

HOMME veuf, 37 ans, désire mariage avec demoiselle ou veuve de 25 à 35 ans. Ecr. avec adresse à M. Maurin Joseph, bar du Commerce, Tarascon (B.-du-Rh.).

MARIAGE par relations riches p. tout. position, rien des agences. Ecrire ou s'adresser écrivain public, Chapitre.

MONSIEUR, 46 a., rent. et retraite, 3.000 l'an, ép. dame sér., honnête, orph. ou veuve guerre ay. petit avoir. Ecr. av. adresse et timbre p. rép. abonné, case 31, Capucines ; discrétion absolue.

DEUX JEUNES MARINS, 23 et 25 ans, ayant situation convenable, épouseraient, après guerre, demoiselles ou jeunes veuves ; se mettraient en correspondance de suite ; échange de photographie. Ecrire aux initiales P. J., 18e escouade, base maritime serbe, par bureau naval, Marseille.

VEUF s. enfant, 69 ans, petit avoir, épous. dame en rapport. Ecrire A. Zibert, poste restante, Prado.

AVIS DIVERS

CONSULTATIONS JURIDIQUES

POUR ETRE FIXE pour toutes affaires, tous procès, etc., consulter Humbert, défenseur, rue Rouvière, 4 (consultation, 3 fr.)

Dépôt de Draperies VENTE AU DETAIL **ED. ROUX** 6, rue Haxo, 6

MALADIES SECRÈTES de la peau, des poumons Clinique : Phie bd National, 3 Consultations. On ne paie que les remèdes

2e AVIS Le fonds de M. Gauchérand, 22, rue Pavillon, étant vendu, opposit. à huitaine chez Sarnette, rue Sainte, 46.

A VENDRE chambres, salles à manger t. styles, bureaux, sacrif. 5, r. du Lycée, au 1er.

ON DEMANDE à louer ou à acheter propriété ayant hangar de 120 mètres de long et 10 de large. Ecrire avec détails abonné 118, poste Colbert.

ON DEMANDE Garçon pour les courses. Un très bon pompier. Une pompière. Une gilletière. Un vendeur. MARSEILLE COLONIAL Maison de Lorme 20, rue Colbert

On demande **OUVRIERS** au courant travail de chai. S'adresser, 11, rue Neuve-Sainte-Catherine, Marseille.

AVIS M. Barbier François, ajusteur, usine Witehead, Saint-Tropez, ne reconnaîtra pas les dettes que pourrait contracter son épouse, Ode Marie-Jeanne, qui n'habite plus avec lui.

A VENDRE Voiture automobile Lion-Peugeot, force 9 HP, très bon état, 4 places. S'adr. à M. Servel, viticulteur, Saint-Hippolyte-Fort (Gard).

1er AVIS L'atelier de repassage de Mlle Lombard, boulevard Chave, 110, est vendu à la personne désignée dans l'acte. Opposition à huitaine, rue Hesse, 45.

PERDU mère famille carnet cont. billets banque, numéros connus, récompense. S'adresser, concierge, 27, rue de la République.

VARICES. Bas élastiques lavables, prix mod. Signoret, bandagiste, rue d'Aubagne, 26, au 1er, Marseille.

ON DEMANDE cycliste pour service de nuit. S'adresser 3, cours Devilliers, r.-de-ch.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES

Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

ALIMENTATION

MOUSSEUX CANADIEN remplace le vin, digestif, rafraîchissant. Pour 25 lit., 0 fr. 65, p. poste, 0 fr. 80 timb. Vente : Meynadier, cours Belsunce, dans les épiceries et drogueries. Pour les commandes : Arnaud, rue Belle-de-Mai, 125, Marseille.

VINS DE CORSE garantis d'origine, 12, rue Coutellerie, Marseille.

L'EXTRAIT-VINO fait une boisson de table hygiénique qui imite et remplace le vin. Dose p. 100 lit., 12 fr. fco c. mand. ; échant., 1 fr., remb. dès commande à Franc, 6, rue Servie, Nîmes. Agents dépositaires sont demandés.

AUTOMOBILES ET CYCLES

BICYCLETTES hommes et dames, neuves et d'occasion, ventes et achats, échanges, réparations, accessoires, gros et détail. Gabriel Jullien, 6, rue Lafon, Marseille, fournisseur de l'armée.

MOTO Gladiator 3 HP à vendre, débrayage, 2 vitesses, 162, rue de Rome, au 1er.

COMBUSTIBLES

CHARBON DE BOIS DE PAYS, sac de 25 k. 8 fr. 50. Livraison de suite, rue de la Comète, 7. Téléphone : 36.84.

GARDE D'ENFANTS

CHERCHE personne qui garderait pendant trois mois enfant de 3 ans, pour prendre bains de mer. Corniche, Pharo. Ecrire ou s'adresser Mme Clément, boul. Gariel, 21, quartier Chartreux.

ON DEMANDE à garder un enfant à la campagne. Mme Ehrismann, traverse de la Douane, Madrague-Ville.

GERANCE

RESTAURATEURS. Gérant, contremaître, libre de suite, Marseille ou dehors. Ecrire C. M., chez Barrière, 17, rue des Beaux-Arts.

INSECTICIDES

CAFARDS, punaises, cancrelats, puces, rats, sont détruits radicalement par le *Tangolin*. Paquets 0 fr. 30 et 0 fr. 60. Vente Nouvelles Galeries et drogueries. Pour les commandes, Arnaud, rue Belle-de-Mai, 125, Marseille.

MARRAINES

MARCEL et ELOI, jeunes télég. méridionaux, retour Orient, seraient heureux retrouver joies françaises. Marraines aidez-les : Père, comp. télégraphique, 10e C. A. par B. C. M., Paris.

GENTILLES marraines, venez au secours de jeunes radios oubliés parmi les sous-marins boches. Joindre photo si possible. Premières lettres : A. S., radio à bord du dragueur de mines *Suzanne-et-Marie*, 6e escadrille de dragage, au front.

JEUNE POILU, classe 17, demande marraine de guerre. Disdier Joseph, au 157e d'infanterie, 35e compagnie, au front.

MARRAINE de guerre est demandée par Andéol Paul, 157e d'infanterie, 9e bataillon, 36e compagnie au front.

MARCEL VIAL, 414e rég. d'inf., 11e compagnie, au front, demande une marraine.

PERMUTATIONS

FRAISEUR-AJUSTEUR mobilisé au Creusot cherche à permuter pour Marseille ou région. Ecrire Mme Giraud, rue de la Guadeloupe, 38, Marseille.

PASQUET, 54e artillerie, 66e batterie, 40e pièce Venissieux (Rhône), demande permutant Marseille.

MAÇON, mobilisé à Miramas, demande permutant pour Toulon. Ecrire chez Pagès, Garbarino Jean, avenue d'Istres, Miramas.

SAGE-FEMME

SAGE-FEMME, herboriste de 1re classe, Mme Réjaud, r. de Rome, 93, au 1er. Consultat. tous les jours et le dimanche, de 9 heures à cinq heures. Correspondance. Discrétion.

SAGE-FEMME, 1re classe, B. Pasqualini, médaillée, pr. pens. toute épo., place enf. Accouch. 50 fr. ; malad. des femmes ; massage ; conseils gratuits, boul. de la Madeleine, 47.

SAVONS

SAVON lessive et pétrole à 0 fr. 40 le litre. Ecrire Ricci, rue Hesse, 17, Marseille.

DIVERS

ARTISTE, 1re chanteuse d'opérette cherche partenaire, voix en rapport pour duos et saynètes. Ecrire en donnant âge, Marie Lenard, poste boul. National.

Nos prochaines annonces paraîtront VENDREDI 29 JUIN.

MALADIES de l'ESTOMAC DYSPEPSIES, GASTRALGIES, CRAMPES D'ESTOMAC, AIGREURS, MAUX DE TETE, MAUVAISES DIGESTIONS, MALADIES NERVEUSES, VERTIGES, FAIBLESSES GENERALES, EPUISEMENT, CONSTIPATION ET TOUTES LES MALADIES AYANT POUR CAUSE LES TROUBLES DE L'ESTOMAC ET L'APPAUVRISSEMENT DU SANG SONT RADICALEMENT GUERIS PAR LES

Prix de la Boîte 2 francs 50

CACHETS DE VIDALIZ

par poste 2 fr. 70, mandat ou timbres

Dépôt Général : DIANOUX, pharmacien, *Grand Chemin d'Aix, 30, MARSEILLE, et* Pharmacie du Serpent, *Rue Tapis-Vert, 34.*

Toulon : Pharmacies Chabre, Gorlier frères. — *Arles :* Pharmacie Maurel. — *Avignon :* Pharmacie Marie. — *Aix :* Pharmacie Dou. — *Aubagne :* Pharmacie Lafond. — *Carpentras :* Pharmacie Laval. — *Draguignan :* Pharmacie Bel. *Grasse :* Pharmacie David. — *Nimes :* Pharmacies Favre, Baud, Gamel et Boissier. — *Nice :* Pharmacie Rostagni. — *Orange :* Pharmacies Julien, Casimir, Laval, Chaumeton. — *Apt :* Pharmacie Santoni. — *Alais :* Pharmacie Bonnaure. — *Cannes :* Pharmacie Antoni. — *Tarascon :* Pharmacies Bro, Descomps, Dagran. — *Pertuis :* Pharmacie Nicolas et toutes Pharmacies.